



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR  
L'EQUIPEMENT RURAL

Siège administratif : 31, rue des Clavières - BP n°60040  
86501 MONTMORILLON CEDEX  
☎ 05.49.91.11.90 ☎ 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL

du 28 NOVEMBRE 2017 :

*Collèges « Collecte et/ou traitement  
des déchets ménagers »*

## PROCES-VERBAL de SEANCE

Date de convocation : 21 novembre 2017

Date d'affichage : 8 décembre 2017

Secrétaire de séance : Patrick ROYER

Secrétaire auxiliaire : DURAND Nathalie

Nombre de délégués en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 14

Le vingt-huit novembre de l'an deux mille dix-sept à quatorze heures trente, le Comité Syndical composé des Collèges « Collecte et/ou traitement des déchets » du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural, s'est réuni en session ordinaire, Salle de réunions de l'Eco-Pôle, sous la Présidence de Monsieur Yves BOULOUX.

### ⇒ Présents :

BOULOUX Yves – Président

COLIN Ernest – PORCHET Bernard – TREMBLAIS Daniel – Vice-Présidents

BOIRON William – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – GLAIN Jean-Marie – JEAN Gisèle – PENY Marcel – PROVOST Jean-Pierre – ROYER Patrick - Membres du Comité

### ⇒ Pouvoirs :

Pouvoirs de AZIHARI Evelyne à TREMBLAIS Daniel et de BEGUIER Vincent à PORCHET Bernard.

### ⇒ Excusés :

AUDOUX François – Membre du Comité

### ⇒ Assistaient également à la séance :

SAZARIN Jérôme - Directeur Général des Services – DURAND Nathalie, Resp. des Affaires Générales-MADEJ Jean-Luc, Resp. Service Comptabilité – SIRONNEAU Franck, Resp. Service Ressources Humaines - ROUZIERE Isciane, Resp. Service Animation des Territoires, REVEILLAULT Nicolas, Resp. d'Exploitation - FROGER Clémence, Resp. d'Exploitation adjointe - Personnels du Syndicat

**N°C20171128\_080 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 2017**

<b>Nombre de délégués en exercice</b> : 15	<b>Pour</b> :
<b>Nombre de présents</b> : 12	<b>Contre</b> :
<b>Nombre de pouvoirs</b> : 2	<b>Abstention(s)</b> :
<b>Nombre de votants</b> : 14	<b>A l'unanimité</b> : <input checked="" type="checkbox"/>

**⇒ Délibération :**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Les conditions de quorum étant réunies, le Président ouvre la séance en faisant part à l'Assemblée de son impossibilité d'assister à l'intégralité de la réunion. Il précise alors qu'il confiera la Présidence de la séance à son 1<sup>er</sup> Vice-Président, Ernest COLIN.

Par ailleurs, il sollicite l'accord des membres du Comité pour modifier l'ordre de présentation des points présents à l'ordre du jour, ainsi que l'inscription d'une nouvelle délibération visant à autoriser la signature d'un contrat avec l'éco-organisme CITEO dans le cadre du barème F entrant en application au 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

Sur ces deux points, le Président obtient à l'unanimité l'accord du Comité.

Monsieur Patrick ROYER, délégué de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2017 est approuvé sans réserve.

**L'ordre du jour est ainsi le suivant :**

- 1 – Signature du contrat barème F avec l'éco-organisme CITEO
- 2 – (Point 7 de la note) Examen de la décision modificative N°1 au BP 2017
- 3 – (Point 8 de la note) Débat d'Orientation Budgétaire pour 2018
- 4 – (Point 9 de la note) Détermination des tarifs de la REOM pour 2018
- 5 - (Point 10 de la note) Fixation des contributions dues par les Collectivités ayant transféré la compétence « collecte et traitement des déchets »
- 6 – (Point 1 de la note) Présentation des conclusions de l'étude technico-économique de modernisation du centre de tri
- 7 – (Point 2 de la note) Appel à candidatures ADEME pour l'optimisation du Service Public de Prévention et de Gestion des déchets
- 7 – (Point 3 de la note) Candidature du SIMER à un Contrat d'Objectifs Economie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME
- 8 – (Point 4 de la note) Conclusion d'une convention de gestion avec la Communauté Urbaine Grand Poitiers
- 9 – (Point 5 de la note) Renouvellement de la convention pour le tri des déchets recyclables secs avec la Communauté de Communes des Vallées du Clain

10 – (Point 6 de la note) Erratum concernant les coûts du service qui figurent dans le Rapport annuel 2016

11 – Tarifs des prestations de services pour 2018

12 - Contrat avec COREPILE pour la reprise gratuite des piles et accumulateurs portables usagés

13 – Ajustement des horaires d’ouverture des déchèteries

14 – Difficultés rencontrées par le SIMER lors des opérations de collecte des déchets

15 – Questions diverses :

- *Bilan concernant les subventions pour les projets collectifs en faveur du tri et de la réduction des déchets,*
- *Retour sur la distribution de composteurs sur le territoire du Civraisien en Poitou*

**Cette délibération n’appelle aucun débat et aucune observation.**

**N°C20171128\_081 : SIGNATURE DU CONTRAT BAREME F AVEC L’ECO-ORGANISME CITEO**

<b>Nombre de délégués en exercice : 15</b>	<b>Pour :</b>
<b>Nombre de présents : 12</b>	<b>Contre :</b>
<b>Nombre de pouvoirs : 2</b>	<b>Abstention(s) :</b>
<b>Nombre de votants : 14</b>	<b>A l’unanimité : <input checked="" type="checkbox"/></b>

**⇒ Délibération :**

**Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L. 5721-9,*

**Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l’arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l’Equipement Rural,*

**Vu** *l’arrêté interministériel d’agrément de la Société CITEO en date du 5 mai 2017, modifié par arrêté en date du 23 août 2017.*

**Le Président rappelle que les anciens éco-organismes Eco-emballages et Eco-Folio en charge respectivement des filières « emballages ménagers » et des « papiers » ont fusionné en 2017 pour former un seul éco-organisme nommé CITEO.**

Il est rappelé également que les précédents contrats, liés à la durée de l’agrément des éco-organismes, ont pris fin le 31 décembre 2016, mais qu’ils ont été prolongés jusqu’au 31 décembre 2017 dans l’attente de la validation du cahier des charges du nouvel agrément pour la période 2018-2022.

Dans le cadre du renouvellement de l’agrément de la filière « emballages ménagers », un **contrat pour l’action et la performance (CAP – Barème F)** soumis et validé par les pouvoirs publics a été établi par les éco-organismes agréés à l’attention des collectivités en charge de la collecte et/ou du traitement des déchets ménagers. Celui-ci a pour objet de définir les relations techniques et financières entre l’éco-organisme et la collectivité en charge de la collecte et/ou du tri des emballages ménagers, dont **5 matériaux sont concernés : Acier, Aluminium, Papier/carton, Plastique et Verre).**

Au titre du barème F, qui concerne uniquement la filière « emballages ménagers », le SIMER pourra bénéficier de différents types de soutiens comme :

- Des soutiens au recyclage, comprenant :
  - Un soutien à la collecte sélective et au tri :

	Acier	Alu	Papier/Carton			Plastique		Verre
			PCNC	PCC	PCM	hors ECT	avec ECT	
Tarif unitaire en €/T	62	400	150	300	100	600	660	7

- Un soutien à la performance du recyclage : un coefficient de majoration est appliqué au soutien à la collecte sélective et au tri (selon les conditions fixées au contrat).

- Des soutiens à l'action de sensibilisation auprès des citoyens :
  - Un soutien à la Communication : 0.15 €/habitants,
  - Un soutien à l'Ambassadeur du Tri : 4 000 €/ambassadeurs (1 ambassadeur pour 12 000 habitants).

- Un soutien à la connaissance des coûts : majoration de 2% du soutien à la collecte sélective et au tri (selon les conditions fixées au contrat).

Par ailleurs, au regard de la perte de recettes envisagée par l'application de ce nouveau barème, il est possible de s'engager dans un « contrat d'objectifs » en vue de bénéficier de soutiens de transition.

**Concernant la filière « papiers graphiques »,** le nouveau barème de soutiens proposé dans le contrat spécifique à cette filière et applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018, peut aller de 80 € à 100 € /T selon le standard de papier.

En parallèle de la signature des contrats avec l'éco-organisme, Il est précisé que le SIMER devra contractualiser directement avec les repreneurs pour la vente des matériaux selon trois options de reprise :

- la reprise option filières, apportée par l'éco-organisme,
- la reprise option fédérations, apportée par des fédérations de professionnels regroupant des entreprises,
- la reprise individuelle, mise en œuvre par des repreneurs choisis par la collectivité.

**Après en avoir délibéré, le Comité décide :**

- D'autoriser le Président à signer, par voie dématérialisée, le nouveau contrat CAP – Barème F avec CITEO au titre de la filière « emballages ménagers » et tous les documents s'y rapportant,
- D'autoriser le Président à signer, par voie dématérialisée, le contrat proposé par CITEO au titre de la filière « papiers graphiques » ainsi que tous les documents s'y rapportant,

- D'autoriser, le cas échéant, la signature d'un contrat d'objectifs afin de compenser la baisse attendue des soutiens,
- D'autoriser la signature des contrats avec les repreneurs selon les options de reprise choisies au terme de la consultation.

*Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.*

**N°C20171128\_082 : EXAMEN DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1  
AU BUDGET PRIMITIF 2017**

<b>Nombre de délégués en exercice : 15</b>	<b>Pour :</b>
<b>Nombre de présents : 12</b>	<b>Contre :</b>
<b>Nombre de pouvoirs : 2</b>	<b>Abstention(s) :</b>
<b>Nombre de votants : 14</b>	<b>A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/></b>

⇒ **Délibération :**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 31 mars 2017 (N°C20170331\_031) portant adoption du Budget Primitif 2017,
- Vu** l'avis de la Commission des finances en date du 13 novembre 2017.

**Monsieur Bernard PORCHET, Vice-Président aux finances présente le rapport joint en annexe qui détaille la décision modificative n°1 au budget 2017 :**

La décision modification présentée en **section d'exploitation** augmente les dépenses et les recettes de 165 000 € et porte ainsi le nouvel équilibre budgétaire de la section à 11 917 000 €.

Quant à la **section d'investissement**, la décision modificative vise à réduire les dépenses et les recettes de 81 800 € et porte donc le budget à 2 552 443.09 €

**Après en avoir délibéré, le Comité décide :**

- **D'adopter la décision modificative n°1 au BP 2017 telle que présentée.**

*Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.*

<b>Nombre de délégués en exercice</b> : 15	<b>Pour</b> :
<b>Nombre de présents</b> : 12	<b>Contre</b> :
<b>Nombre de pouvoirs</b> : 2	<b>Abstention(s)</b> :
<b>Nombre de votants</b> : 14	<b>A l'unanimité</b> : <input checked="" type="checkbox"/>

⇒ **Délibération :**

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.2312-2 modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,*
- Vu** *l'avis de la Commission des finances en date du 13 novembre 2017.*

**Le Vice-Président en charge des finances rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire est la phase obligatoire qui précède le vote du budget.**

Concernant le service de gestion des déchets, il précise que le DOB est particulièrement important car il permet de prendre en considération les évolutions des charges et recettes du service pour l'année future. Ce débat éclaire ainsi le Comité avant le vote des tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, qui est la principale recette du service et donc la variable d'ajustement prioritaire de son équilibre financier.

**Il présente ensuite à l'assemblée le Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2018 (ROB) joint en annexe.**

**Après en avoir débattu, le Comité approuve à l'unanimité les orientations budgétaires telles que présentées.**

**Débats / Observations :**

**Monsieur PENY souhaite savoir si le Syndicat aura recours à l'intérim uniquement en cas d'activité soutenue sur la chaîne de tri.**

**Le Directeur précise que pour 2018 le recours à l'intérim sera lié à la réduction de la masse salariale et viendra compenser l'arrêt des emplois aidés. Il précise qu'il faudra donc s'interroger pour les autres années concernant la pérennisation de certains emplois, car l'intérim n'étant selon lui qu'une solution transitoire.**

## N°C20171128\_084 : DETERMINATION DES TARIFS DE LA REOM POUR 2018

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 13	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 11	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 12	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

### ⇒ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2333-76 et L.2224-13 et 14,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 28 novembre 2014 portant adoption du règlement de facturation de la REOM et celle du Comité Syndical du 23 novembre 2015 le modifiant,
- Vu** les avis de la Commission des finances du 13 novembre 2017 et du 20 novembre 2017 pour le Bureau Syndical.

### Le Président présente le rapport suivant :

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de fixer les tarifs de la REOM pour l'année N avant le 31/12 de l'année N-1.

Considérant qu'après avis de la Commission des Finances et du Bureau il convient de revaloriser de 4 % les tarifs de la REOM pour 2018 en raison d'une baisse attendue des recettes réelles de l'ordre de 3 %.

Celles-ci sont notamment impactées par : l'arrêt des emplois aidés, la baisse des soutiens pour le tri des emballages et la poursuite de la baisse de la redevance versée par SEI pour l'installation de stockage des déchets non dangereux du Vigeant.

**Après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :**

- 1. De fixer, pour les particuliers, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, comme suit :**

PORTE A PORTE PARTICULIER	Tarif annuel 2018 TTC (TVA 10%)	Tarif semestriel 2018 TTC (TVA 10%)
C1 – Un ramassage hebdomadaire	191.00 €	95.50 €
C2 - Deux ramassages hebdomadaires	238.00 €	119.00 €
POINT DE REGROUPEMENT	Tarif annuel 2018	Tarif semestriel 2018

	TTC (TVA 10%)	TTC (TVA 10%)
C1 - Un ramassage hebdomadaire	182.00 €	91.00 €
C2 - Deux ramassages hebdomadaires	191.00 €	95.50 €

**2. De fixer comme suit les tarifs pour une collecte supplémentaire des particuliers :**

COLLECTE SUPPLEMENTAIRE	Tarif annuel 2018 TTC (TVA 10%)
Période estivale – 15/06 au 15/09	12.50 €

**3. De fixer, pour les professionnels et les collectivités, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, qui comprend :**

- *Une part fixe, fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte des déchets :*

PART FIXE	Tarif annuel 2018 TTC (TVA 10%)	Tarif semestriel 2018 TTC (TVA 10%)
C1 (collecte 1 fois par semaine)	191.00 €	95.50 €
C2 (collecte 2 fois par semaine)	238.00 €	119.00 €

- *Une part proportionnelle, fonction du volume hebdomadaire de déchets produits, évaluée au regard de la dotation et du volume des bacs attribués (calcul à partir d'un seuil de 120l) :*

- Jusqu'à 120 litres inclus par collecte, la dotation en bacs n'est pas obligatoire, aucun tarif proportionnel n'est appliqué.
- A partir de 121 litres et jusqu'à 240 litres par collecte, la part proportionnelle correspond à la moitié du tarif de base ( $191/2=95.50$  €)
- De 241 litres à 600 litres par collecte, la part proportionnelle correspond à 1 fois le tarif de base (191€)
- De 601 litres et jusqu'à 1200 litres, la part proportionnelle correspond à 2 fois le tarif de base ( $191 \times 2 = 382$ €)
- Au-delà de 1201 litres, la part proportionnelle correspond au tarif annuel de la part fixe majoré de 382€ par tranche de 600 litres, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

PART PROPORTIONNELLE	Tarif annuel 2018 TTC (TVA 10%)	Tarif semestriel 2018 TTC (TVA 10%)
Volume Hebdomadaire	€	€
Jusqu'à 120l (inclus)	pas de coût	pas de coût
de 121l à 240l	95.50 €	47.75 €
de 241l à 600l *	191.00 €	95.50 €
601l à 1200l	382.00 €	191.00 €
1201l à 1800l	764.00 €	382.00 €
1801l à 2400l	1 146.00 €	573.00 €
2401l à 3000l	1 528.00 €	764.00 €

3001l à 3600l	1 910.00 €	955.00 €
3601l à 4200l	2 292.00 €	1 146.00 €
4201l à 4800l	2 674.00 €	1 337.00 €
4801l à 5400l	3 056.00 €	1 528.00 €
5401l à 6000l	3 438.00 €	1 719.00 €
6001l à 6600l	3 820.00 €	1 910.00 €
6601l à 7200l	4 202.00 €	2 101.00 €
7201l à 7800l ...	4 584.00 €	2 292.00 €

(\*) Les bacs de 660l correspondent à un volume utile de 600l.

**4. De fixer comme suit les tarifs pour une collecte supplémentaire des professionnels :**

<b>PART FIXE</b>	<b>Tarif annuel 2018 TTC (TVA 10%)</b>
Période estivale – 15/06 au 15/09	12.50 € TTC
<b>PART PROPORTIONNELLE</b>	<b>Tarif annuel 2018 TTC (TVA 10%)</b>
Volume Hebdomadaire (*)	25% du coût

(\*) Correspond au volume présenté à la collecte en fonction de la dotation en bacs

**5. De fixer comme suit les tarifs pour la collecte additionnelle des professionnels :**

<b>SERVICE ADDITIONNEL</b>	<b>Tarif annuel 2018 TTC (TVA 10%)</b>	<b>Tarif semestriel 2018 TTC (TVA 10%)</b>
	<b>72.00 € TTC</b>	<b>36.00 € TTC</b>

**6. De fixer, les tarifs pour une collecte annuelle « des activités saisonnières » (dont camping),  
comme suit :**

<b>PART FIXE</b>	<b>Tarif annuel 2018 TTC (TVA 10%)</b>
C1 (collecte 1 fois par semaine)	191.00 €
C2 (collecte 2 fois par semaine)	238.00 €
<b>PART PROPORTIONNELLE</b>	<b>Tarif annuel 2018 TTC (TVA 10%)</b>
<b>Volume Hebdomadaire</b>	<b>€</b>
Jusqu'à 120l (inclus)	pas de coût
de 121l à 240l	95.50 €
de 241l à 600l *	191.00 €
601l à 1200l	382.00 €
1201l à 1800l	764.00 €
1801l à 2400l	1 146.00 €
2401l à 3000l	1 528.00 €
3001l à 3600l	1 910.00 €
3601l à 4200l	2 292.00 €

4201l à 4800l	2 674.00 €
4801l à 5400l	3 056.00 €
5401l à 6000l	3 438.00 €
6001l à 6600l	3 820.00 €
6601l à 7200l	4 202.00 €
7201l à 7800l ...	4 584.00 €

(\*) Les bacs de 660l correspondent à un volume utile de 600l.

#### **☐ Débats / Observations :**

*Selon Madame JEAN il faudra faire preuve de pédagogie pour expliquer cette augmentation et rappeler aux usagers que 2017 a été une année sans évolution de tarifs.*

*Le Président et le 1<sup>er</sup> Vice-Président rappellent que les réformes successives entraînent inévitablement une évolution des coûts, y compris concernant les charges de personnels.*

*Quant au Directeur, il évoque les mesures qui vont s'imposer au Syndicat à moyen terme et notamment l'obligation de diviser par deux les déchets enfouis. Il ajoute que d'autres formes de valorisation devront donc être recherchées, mais qu'elles seront à son sens plus coûteuses, comme l'incinération.*

⇒ DEPART de Monsieur Yves BOULOUX

#### **N°C20171128\_085 : FIXATION DES CONTRIBUTIONS DUES PAR LES COLLECTIVITES AYANT TRANSFERE LA COMPETENCE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS »**

<b>Nombre de délégués en exercice : 13</b>	<b>Pour :</b>
<b>Nombre de présents : 10</b>	<b>Contre :</b>
<b>Nombre de pouvoirs : 1</b>	<b>Abstention(s) :</b>
<b>Nombre de votants : 11</b>	<b>A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/></b>

#### **⇒ Délibération :**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2333-76 et L.2224-13 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté le 26 mars 2016 par Madame la Préfète de la Vienne ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2017-D2/B1-010 en date du 30 juin 2017 portant transformation de Grand Poitiers Communauté d'agglomération en Communauté Urbaine.

**Le Vice-Président, Ernest COLIN, présente au Comité le Rapport suivant :**

Considérant que les Collectivités qui ont transféré la compétence « collecte et traitement » des déchets au SIMER perçoivent le produit intégral de la redevance dont elles reversent 97% au Syndicat, sous forme d'une contribution budgétaire. Le solde (3%) demeure au profit des EPCI pour faire face aux impayés et aux annulations.

Considérant qu'en 2018, la Communauté Urbaine de Grand Poitiers reprend la compétence collecte et traitement des déchets pour les Communes de Chauvigny, Jardres, La Puye et Sainte-Radegonde.

Considérant ainsi que pour la Communauté Urbaine, le produit attendu pour 2018 est donné à titre indicatif et ne pourra être fixé que par l'assemblée délibérante de la Communauté Urbaine.

**Après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :**

- **D'adopter les contributions détaillées dans le tableau ci-dessous :**

EPCI	ANNEE 2018				
	TOTAL FACTURE 2017 HT	Réduction de titres HT au 1er/10/2017	PROJECTION Réduction de titres HT 31/12/2017	Produit attendu 2018 HT	Contribution SIMER 2018 - 97 % du produit attendu
CC DU CIVRAISIEN EN POITOU	1 118 094,01 €	10 470,00 €	15 705,00 €	1 102 389,01 €	1 069 317,34 €
CC VIENNE ET GARTEMPE :	3 807 050,28 €	29 663,00 €	50 850,86 €	3 756 199,42 €	3 643 513,44 €
CA GRAND CHATELLERAULT : <i>Angles-sur-l'Anglin, Chenevelles, Coussay-les-Bois, La Roche-Posay, Leigné-les-Bois, Lésigny, Mairé, Pleumartin et Vicq-sur-Gartempe</i>	689 319,93 €	6 627,00 €	13 254,00 €	676 065,93 €	655 783,95 €
Sous-total 1 -	5 614 464,22 €	46 760,00 €	79 809,86 €	5 534 654,36 €	5 368 614,73 €
GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE : <i>Chauvigny, Jardres, La Puye et Ste-Radegonde</i>	808 717,31 €	8 217,00 €	12 325,50 €	796 391,81 €	772 500,06 €
Sous-total 2 -	808 717,31 €	8 217,00 €	12 325,50 €	796 391,81 €	772 500,06 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>6 423 181,53 €</b>	<b>54 977,00 €</b>	<b>92 135,36 €</b>	<b>6 331 046,17 €</b>	<b>6 141 114,79 €</b>

- De rappeler que le produit attendu pour la CU de Grand Poitiers est donné à titre indicatif, car il appartient à celle-ci, depuis la reprise de compétence, de fixer le produit attendu et les tarifs de la REOM sur son territoire pour 2018,
- De conserver une facturation des contributions de façon semestrielle, au 1<sup>er</sup> novembre et 1<sup>er</sup> mai ;
- De permettre le versement au Syndicat d'acomptes sur les contributions dues.

***Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.***

**N°C20171128\_086 : PRESENTATION DES CONCLUSIONS DE L'ETUDE TECHNICO-ECONOMIQUE DE MODERNISATION DU CENTRE DE TRI**

<b>Nombre de délégués en exercice : 15</b>	<b>Pour :</b>
<b>Nombre de présents : 11</b>	<b>Contre :</b>
<b>Nombre de pouvoirs : 2</b>	<b>Abstention(s) :</b>
<b>Nombre de votants : 13</b>	<b>A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/></b>

⇒ **Délibération :**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la délibération du 28 novembre 2016 (N°C20161128\_083) concernant la présentation des conclusions de l'étude territoriale de la fonction tri.

**Le rapport qui suit est présenté par le Directeur :**

En 2016, à l'initiative du SIMER, une étude territoriale relative à la fonction tri a été conduite sur le Département de la Vienne et le territoire du SYMCTOM du Blanc. Celle-ci a conclu à la nécessité de conserver sur ce périmètre 2 centres de tri sur les 4 unités qui préexistaient.

Parmi ces deux centres de tri figure donc celui du SIMER à SILLARS qui dispose notamment d'un bâtiment couvert de 3 500 m<sup>2</sup> ainsi que des VRD nécessaires. Mais le process industriel doit être largement mécanisé pour être adapté à l'extension des consignes de tri et améliorer les conditions de travail des agents.

Pour ce faire, une étude technico-économique, financée en partie par l'éco-organisme CITEO (ex Eco-emballages) a été conduite depuis juin 2017 afin de définir précisément le process industriel à mettre en œuvre, ainsi que les conditions économiques pour le faire.

Scénario	S1	S2	S3*	S4	S5*	S6
<b>Description</b>	Tri en 1 poste	Tri en 1,8 poste	Tri en 1 poste	Tri en 1 poste	Tri en 1,8 poste	Tri séquence en 1,8 poste
<b>Tonnage</b>	7 500 t/an	10 000 t/an	10 000 t/	12 000 t/an	15 000 t/an	15 000 t/an
<b>Investissement estimé</b>	5,363 K€	4,629 K€	6,384 k€	7,407 k€	5,435 K€	5,885 €K
<b>Coût d'exploitation (hors refus)</b>	2 014 K€/an	2 600 K€/an	2 243 K€/an	2 438 K€/an	2 724 K€/an	2 700 K€/an
	269 €/t	260 €/t	224 €/t	203 €/t	182 €/t	180 €/t

\*Les scénarios 3 et 5 ont également été étudiés en tri simplifié.

Le scénario privilégié est celui qui consiste à trier 15 000 tonnes de déchets en 1.8 poste, ce qui nécessite un investissement de 5.4 M€. Mais cet investissement permet de disposer d'un coût de tri (hors refus et subventionnement) de l'ordre de 182 € HT / tonne, ce qui est inférieur de 10 % au coût constaté sur les centres de tri de même capacité. Par ailleurs, en terme de recettes le bureau d'études estime que grâce à l'amélioration du process de tri les collectivités peuvent escompter des recettes accrues de 13 à 26 € par tonne.

Ainsi, cette étude démontre la pertinence économique et technique de ce projet qui permettrait de surcroît le maintien et même la création d'emplois sur le territoire.

Mais pour justifier un tel investissement, il est nécessaire qu'un nombre suffisant de Collectivités acceptent de conclure avec le SIMER une entente intercommunale qui permettrait de sécuriser durant 10 ans les apports de déchets sur le centre de tri.

Chaque Collectivité associée à l'étude sera invitée à se positionner sur cette question avant la fin février 2018 pour que le SIMER puisse répondre à l'appel à projets de CITEO au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

#### Après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- D'approuver les conclusions de l'étude technico-économique jointe en annexe,
- D'autoriser la conclusion d'une entente intercommunale avec les Collectivités associées à l'étude,
- D'autoriser la candidature du Syndicat au prochain appel à projets de CITEO concernant l'extension des consignes de tri sur les emballages en plastique,
- D'autoriser le Président à prendre toutes les initiatives utiles au financement et à la mise en œuvre de ce projet.

#### ☐ Débats / Observations :

*Le Directeur souligne qu'une entente avec Grand Poitiers est essentielle car ils disposent des principaux tonnages.*

*Monsieur CHARRIER déplore quant à lui l'absence de schéma départemental dans la Vienne et souhaite connaître le positionnement du Président de la Communauté Urbaine sur ce sujet.*

*Le Directeur indique que ses services devraient lui présenter les éléments dans les prochaines semaines, et que par ailleurs, une rencontre entre les deux Présidents va être organisée rapidement.*

*Le Vice-Président, Daniel TREMBLAIS, souhaiterait que le SIMER transmette de nouveau les éléments à la CA Grand Châtelleraut dans la mesure où ceux portés à la connaissance des élus par les services de l'Agglomération correspondaient au scénario le plus défavorable.*

*Madame JEAN ajoute qu'il faudrait faire de même pour le Grand Poitiers pour s'assurer que les éléments présentés soient justes.*

**N°C20171128\_087 : APPEL A CANDIDATURES ADEME POUR L'OPTIMISATION DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (SPPGD)**

<b>Nombre de délégués en exercice : 13</b>	<b>Pour :</b>
<b>Nombre de présents : 10</b>	<b>Contre :</b>
<b>Nombre de pouvoirs : 1</b>	<b>Abstention(s) :</b>
<b>Nombre de votants : 11</b>	<b>A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/></b>

⇒ **Délibération :**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** l'appel à candidature lancé par l'ADEME- Région Nouvelle-Aquitaine le 13 juillet 2017.

**Le Directeur expose le rapport suivant :**

La Direction Régionale Nouvelle Aquitaine de l'ADEME a lancé un appel à candidatures pour inviter les Collectivités à conduire des études d'aide à la décision afin d'harmoniser et/ou d'optimiser leur service dans le cadre notamment des objectifs de la Loi de Transition Énergétique (LTE) et de la réduction de 10 % des Déchets Ménagers Assimilés (DMA) d'ici 2020.

Il serait pertinent pour le SIMER de conduire ce type d'études sur son territoire afin de disposer **d'un plan d'action global** lui permettant de maîtriser l'évolution des coûts du service et d'atteindre les objectifs de la Loi de Transition Énergétique.

Cette étude permettrait notamment de réfléchir à une profonde réorganisation du service de collecte afin notamment :

- De se conformer aux recommandations de la CRAM et de généraliser ainsi la collecte en bacs,
- D'organiser le tri à la source des biodéchets, comme le prévoit la Loi d'ici 2025,
- De réduire certaines fréquences de collecte des déchets pour réduire les coûts du service.

Un scénario serait par ailleurs dédié à la mise en place d'une tarification incitative pour en évaluer la faisabilité et les effets.

Elle se déroulerait entre janvier et novembre 2018 et son coût pourrait être soutenu à 70 % par l'ADEME si la candidature du Syndicat était retenue.

**Après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser le Président à répondre à l'appel à candidatures de l'ADEME,**
- **D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures utiles au financement de l'étude et à sa conduite,**

■ De désigner les membres suivants pour composer le Comité de suivi de l'étude :

- Pour le territoire de la CA Grand Châtelleraut : Daniel TREMBLAIS
- Pour la CC Vienne et Gartempe : Ernest COLIN et Patrick ROYER
- Pour la CC Civraisien en Poitou : Josette COLAS, Marcel PENY et Bernard PORCHET

*Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.*

**N°C20171128\_088 : CANDIDATURE DU SIMER A UN CONTRAT D'OBJECTIFS ECONOMIE CIRCULAIRE (CODEC) AVEC L'ADEME**

<b>Nombre de délégués en exercice</b> : 15	<b>Pour</b> :
<b>Nombre de présents</b> : 11	<b>Contre</b> :
<b>Nombre de pouvoirs</b> : 2	<b>Abstention(s)</b> :
<b>Nombre de votants</b> : 13	<b>A l'unanimité</b> : <input checked="" type="checkbox"/>

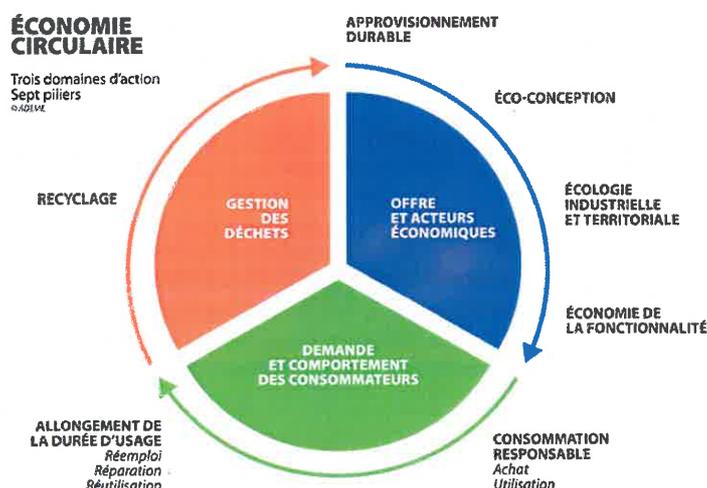
⇒ **Délibération :**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la délibération du Comité Syndical en date du 31 mars 2017 (N°C20170331\_025) autorisant la conduite d'une étude de préfiguration préalable à la conclusion d'un CODEC.

**Il est demandé à la Responsable du Service Animation des Territoires de présenter le rapport suivant :**

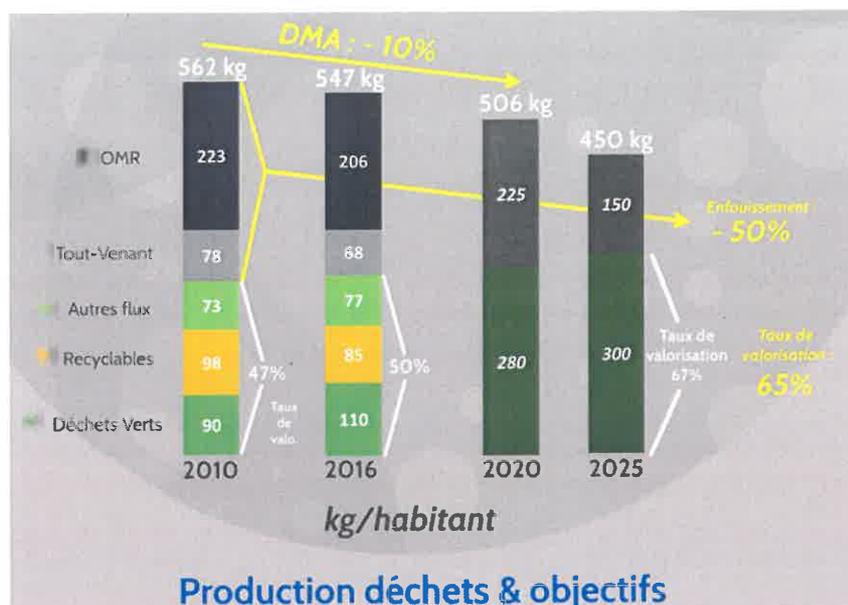
Depuis 2015, le SIMER a été reconnu Territoire « zéro déchet / zéro gaspillage ».

Pour être encore plus ambitieux, l'ADEME propose aux Collectivités de conduire un programme d'économie circulaire qui engage désormais les Collectivités à travailler avec les **acteurs économiques**.



Les objectifs de ce contrat doivent permettre d'atteindre à minima les **objectifs nationaux** pour les années à venir.

Dans le cas du territoire syndical, les tendances devront être les suivantes :



Afin de bâtir un programme d'actions cohérent avec les objectifs à atteindre, une étude de préfiguration a été menée au cours des derniers mois.

Le **diagnostic de territoire** réalisé souligne :

- Une activité agricole prépondérante
- Une population vieillissante
- Un tissu économique éparé et assez faible (peu de zones industrielles)
- Quelques activités prépondérantes (carrières ; mobilier)
- Certains acteurs déjà engagés dans l'économie circulaire

Au cours de ce diagnostic, le SIMER a **mobilisé de nombreux acteurs avec l'organisation d'une quarantaine de rencontres**, un Comité de pilotage a ainsi été constitué regroupant la CMA 86 ; la CCI 86 ; la CA 86 ; les Communautés de Communes ; l'ADEME ; la Région ; le Pôle Eco-Industries ; le CESV. Certains de ces acteurs considèrent la thématique de l'économie circulaire comme une opportunité (création de poste à la CMA 86 ; projet en cours avec la CA 86).

Des **ateliers ont également permis d'approfondir 3 thèmes d'importance** : mobiliser les acteurs économiques, développer de la filière bois et les exutoires locaux et penser l'avenir des déchets verts.

Un séminaire organisé pour les élus du SIMER a pu également abonder ce projet de propositions d'actions.

Le **plan d'actions se concentre sur les flux de déchets les plus importants et sera affiné dans les prochains mois** :

N°	Intitulé de l'action	ETAPE
1	<b>STRUCTURATION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SIMER</b>	Gouvernance partagée avec l'ensemble des acteurs du territoire (dont les acteurs de l'ESS)
		Instiller de l'économie circulaire dans les autres politiques du territoire (climat, énergie, air/santé, urbanisme dont celle liée à l'ESS)
		Animation de l'éco-exemplarité
2	<b>LE SIMER ECO EXEMPLAIRE</b>	Inciter le service TP au respect des obligations réglementaires d'incorporation de matériaux réemployés
		Améliorer la formation des agents
3	<b>DECHETS DIFFUS</b> Accompagner les artisans et les petites entreprises à la prévention et la valorisation de leurs déchets diffus	Accompagnement de 30 artisans vers la prévention et la valorisation des déchets (en partenariat avec la CMA - Eco-Défis)
		Réalisation de 3 bourses d'échanges inter-entreprises dont 2 avec des artisans et commerçants
		Accompagnement des artisans du territoire vers des services de collecte mutualisée des déchets (notamment déchets dangereux)
		Instauration d'une collecte sélective des cartons auprès des entreprises
		Optimiser les transports de matières
4	<b>Eco-exemplarité des acteurs économiques</b>	Accompagnement des acteurs économiques touristiques vers le tri et le compostage des biodéchets
		Accompagnement des deux recycleries du territoire vers des services aux professionnels
5	<b>BIODECHETS</b> Déroulement des déchets organiques	Accompagnement de 10 restaurants et 10 établissements dans des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
		Amplification du compostage individuel, collectif,...
6	<b>DECHETS VERTS</b> Structurer les actions avec des partenaires (OPREVERT)	<b>Structuration de l'action : réponse à l'appel à projet OPREVERT</b>
		- <i>Elaboration de partenariats paysagistes-communes-agriculteurs pour le compostage des déchets verts</i>
		- <i>Accompagnement des communes et des particuliers vers le recours au broyage</i>
7	<b>BOIS ENERGIE</b>	Développement d'exutoires locaux pour le Bois A et B
8	<b>GESTION DES DECHETS POUR REDUIRE ET VALORISER DAVANTAGE NOS DECHETS</b>	Structuration de l'action : appel à candidature ADEME sur l'optimisation du service déchets
		- Travail sur la réduction des fréquences de collecte
		- Réimpulsion de la collecte sélective des biodéchets
		- Instauration du contrôle d'accès en déchèterie et limitation du nombre de passages annuels
		- Développement de la filière Ecomobilier en déchèterie
		- Etude pour l'instauration de la tarification incitative
		- Evolution des tarifs pour les entreprises et passage à la redevance spéciale
		Structuration de l'action : appel à projet CITEO
- Modernisation du centre de tri pour extension des consignes de tri à tous les plastiques		

Le contrat d'objectif que le SIMER signerait avec l'ADEME débiterait en 2018, pour s'étendre jusque fin 2020.

Pour soutenir la mise en œuvre des actions, l'ADEME verserait au SIMER les **subventions** suivantes :

- Année 1 – 2018 : 67 500€
- Année 2 – 2019 : 67 500€
- Année 3 – 2020 : subvention conditionnée à l'atteinte des objectifs :
  - Si 60% des objectifs atteints : 0.60€ par habitant du territoire concerné par les actions
  - Si 100% des objectifs atteints : 1€ par habitant

Après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- D'autoriser le dépôt auprès de l'ADEME d'ici la fin de l'année 2017 de l'étude préalable à la conclusion d'un CODEC pour 3 ans,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents utiles à cette démarche.

*Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.*

**N°C20171128\_089 : CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE GESTION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND POITIERS**

<b>Nombre de délégués en exercice : 13</b>	<b>Pour :</b>
<b>Nombre de présents : 10</b>	<b>Contre :</b>
<b>Nombre de pouvoirs : 1</b>	<b>Abstention(s) :</b>
<b>Nombre de votants : 11</b>	<b>A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/></b>

⇒ **Délibération :**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.5216-7-1,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté le 26 mars 2016 par Madame la Préfète de la Vienne,
- Vu** la délibération du Comité Syndical en date du 9 décembre 2016 approuvant le conventionnement préalable et l'adhésion au SIMER du futur EPCI regroupant notamment les Communes issues de Grand Poitiers,
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2017-D2/B1-010 en date du 30 juin 2017 portant transformation de Grand Poitiers Communauté d'agglomération en Communauté Urbaine,
- Vu** la délibération du Comité Syndical en date du 6 juillet 2017 autorisant la signature d'une convention de gestion provisoire avec Grand Poitiers.

**Monsieur Ernest COLIN, Vice-Président, expose le rapport suivant :**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, la Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers s'est transformée en Communauté Urbaine, ce qui emporte en vertu des dispositions de l'article L 5215-22 du CGCT reprise de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers sur le territoire des Communes de Chauvigny, Jardres, La Puye et Sainte-Radegonde.

Une convention de gestion d'une courte durée avait été conclue le 24 juillet 2017 jusqu'au 31 décembre de cette même année, afin que la Communauté Urbaine se prononce sur un éventuel nouveau transfert de la compétence au Syndicat.

Le 17 octobre, Grand Poitiers par l'intermédiaire de son Directeur Général des Services a fait connaître son intention de ne pas retransférer la compétence au Syndicat, mais simplement de lui confier pour une durée de 3 ans l'exercice de la compétence collecte et traitement des déchets sur le territoire des 4 Communes précitées (9 123 habitants / population municipale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017).

Cette décision fragilise le Syndicat dont le périmètre est ainsi réduit de 12 %, ce qui compromet sa capacité à investir et à envisager l'avenir avec une certaine sérénité.

Une répartition complexe de l'actif et du passif devra être réalisée avant le terme de la convention et Grand Poitiers devra s'engager à reprendre des personnels si la convention n'était pas reconduite au terme des 3 ans.

Grand Poitiers versera au SIMER une contribution budgétaire calculée sur la base du coût complet à l'habitant tel que calculé dans la matrice « compta coûts » du Syndicat.

**Après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser la conclusion d'une convention de gestion avec la Communauté Urbaine du Grand Poitiers pour effectuer la collecte et le traitement des déchets.**

*Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.*

**N°C20171128\_090 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LE TRI DES DECHETS RECYCLABLES SECS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU CLAIN**

<b>Nombre de délégués en exercice :</b> 15	<b>Pour :</b>
<b>Nombre de présents :</b> 11	<b>Contre :</b>
<b>Nombre de pouvoirs :</b> 2	<b>Abstention(s) :</b>
<b>Nombre de votants :</b> 13	<b>A l'unanimité :</b> <input checked="" type="checkbox"/>

**⇒ Délibération :**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.

Monsieur Daniel TREMBLAIS, Vice-Président en charge de l'activité gestion des déchets présente le rapport qui suit :

Le SIMER a conclu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec la Communauté de Communes des Vallées du Clain une convention pour l'acheminement, le stockage, le tri, le conditionnement et l'expédition vers les filières de reprise des matériaux d'emballages ménagers collectés par la Communauté de Communes sur son territoire.

Considérant que cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2017 et la volonté de la Communauté de Communes de poursuivre son partenariat avec le SIMER.

Après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- De renouveler ladite convention de quasi-régie avec la Communauté de Communes des Vallées du Clain pour une durée d'un an à compter de sa notification, reconductible tacitement par période d'une année sans que la durée totale ne puisse dépasser quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021,
- D'appliquer pour cette prestation les conditions financières suivantes :

DESIGNATION	Prix Unitaire en € HT	Prix Unitaire TTC (selon le taux TVA en vigueur)
Tri des emballages	175,00 € HT/T	10%
Surcoût pour le tri des pots barquettes et films en plastique	30,00 € HT/T	10%
Traitement des refus de tri	80,00 € HT/T (TGAP incluse)	10%
Rotations et transports des caissons	109,67 € HT/rotation	10%

- D'autoriser le Président à signer la convention entre la Communauté de Communes des Vallées du Clain et le SIMER concernant le tri des emballages recyclables secs et l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

*Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.*

**N°C20171128\_091 : ERRATUM CONCERNANT LES COUTS DU SERVICE QUI FIGURENT DANS LE RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS**

<b>Nombre de délégués en exercice : 15</b>	<b>Pour :</b>
<b>Nombre de présents : 11</b>	<b>Contre :</b>
<b>Nombre de pouvoirs : 2</b>	<b>Abstention(s) :</b>
<b>Nombre de votants : 13</b>	<b>A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/></b>

⇒ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 et L.2224-17-1
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la délibération du Comité Syndical en date du 6 juillet 2017 (N°C20170706\_062) approuvant le Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

**Le rapport suivant est présenté par le Responsable d'exploitation :**

Les coûts du service qui figurent dans le rapport annuel 2016 présenté lors de la séance du 6 juillet dernier doivent être corrigés suite à un rééquilibrage des coûts opéré par l'ADEME sur la matrice de nos coûts.

Pour mémoire, cette matrice est un cadre de présentation des coûts du Service Public de Gestion Déchets élaboré par l'ADEME. Elle est alimentée par les éléments de la comptabilité analytique et permet donc de détailler pour chaque flux de déchets les charges et les produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion avec une déclinaison des coûts en €/habitant et €/tonne.

Ainsi, le **coût global du service par habitant pour 2016 est ramené à 79.50 €**, contre 84 € lors de la présentation de juillet (Cf. détail par flux en annexe).

**Après en avoir délibéré, le Comité décide :**

- **D'approuver la modification apportée au rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.**

*Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.*

**N°C20171128\_092 : TARIFS DES PRESTATIONS DE SERVICE POUR 2018**

<b>Nombre de délégués en exercice : 15</b>	<b>Pour :</b>
<b>Nombre de présents : 11</b>	<b>Contre :</b>
<b>Nombre de pouvoirs : 2</b>	<b>Abstention(s) :</b>
<b>Nombre de votants : 13</b>	<b>A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/></b>

⇒ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

**Le rapport suivant est présenté par le Responsable d'exploitation :**

Pour 2018, la grille tarifaire a été complétée par 4 nouveaux tarifs concernant la vente de produits :

- **Amendement :** - Terre végétale criblée (maille de 0/15 mm) à 12€ HT/m<sup>3</sup>
- **Paillage :** - Paillage fin (maille 0/15 mm) à 20 € HT /m<sup>3</sup>  
- Plaquette non criblée (maille de 0/50 mm) à 35 € HT /m<sup>3</sup>
- **Bois énergie :** - Plaquette de chauffage (maille de 20/50 mm) à 47.60 € HT /T

**Après en avoir délibéré, le Comité décide :**

- D'approuver la grille tarifaire telle qu'annexée,
- D'autoriser le Président à la compléter en fonction des besoins et des évolutions du service.

**☐ Débats / Observations :**

*Monsieur PENY demande si le SIMER envisage de transformer le bois en granulés.*

*Le Responsable d'Exploitation indique que des recherches sont en cours afin notamment d'évaluer le coût des équipements nécessaires.*

**N°C20171128\_093 : CONTRAT AVEC « COREPILE » POUR LA REPRISE GRATUITE DES PILES ET ACCUMULATEURS PORTABLES USAGES**

<b>Nombre de délégués en exercice :</b> 13	<b>Pour :</b>
<b>Nombre de présents :</b> 10	<b>Contre :</b>
<b>Nombre de pouvoirs :</b> 1	<b>Abstention(s) :</b>
<b>Nombre de votants :</b> 11	<b>A l'unanimité :</b> <input checked="" type="checkbox"/>

**⇒ Délibération :**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** le renouvellement de l'agrément de COREPILE par les pouvoirs publics en date du 22 décembre 2015.

**Le rapport suivant est présenté par le Responsable d'exploitation :**

COREPILE est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la prise en charge de la gestion des déchets de piles et accumulateurs portables usagés (batteries).

Dans le cadre de son nouvel agrément en vigueur depuis 2016 apportant notamment des modifications concernant la mise en place d'une aide financière à la communication, COREPILE doit contractualiser avec les collectivités locales afin de :

- Faire enlever gratuitement les piles et accumulateurs portables issus de la collecte séparée (pour le SIMER la collecte s'effectue principalement en déchèteries),
- Déterminer les modalités financières de soutien en matière de communication.

Dans ce nouveau contrat COREPILE s'engage à :

- Fournir gratuitement les fûts nécessaires à la collecte,
- Procéder à l'enlèvement des fûts,
- Etablir les bordereaux de suivi des déchets (BSD),
- Mettre à disposition le matériel nécessaire à la sensibilisation des usagers.

Le soutien à la communication se traduirait par le versement d'une aide à hauteur de 1 centime d'euro par habitant et ne peut être débloqué qu'une seule fois sur la durée de l'agrément allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2021.

Le contrat proposé prendrait effet à compter de sa signature jusqu'au terme de l'agrément.

**Après en avoir délibéré, le Comité décide :**

- D'approuver le nouveau contrat proposé par l'éco-organisme COREPILE pour la reprise gratuite des piles et accumulateurs portables usagés ainsi que le soutien à la communication,
- D'autoriser le Président à signer ledit contrat ainsi que tout document relatif à cette affaire.

*Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.*

#### **N°C20171128\_094 : AJUSTEMENT DES HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES**

<b>Nombre de délégués en exercice :</b> 13	<b>Pour :</b>
<b>Nombre de présents :</b> 10	<b>Contre :</b>
<b>Nombre de pouvoirs :</b> 1	<b>Abstention(s) :</b>
<b>Nombre de votants :</b> 11	<b>A l'unanimité :</b> <input checked="" type="checkbox"/>

**⇒ Délibération :**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la délibération du Comité Syndical en date du 28 novembre 2016 (N°C20161128\_084) approuvant la mise en place de nouveaux horaires d'ouverture des déchèteries à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Le Vice-Président, Monsieur Ernest COLIN, présente le rapport suivant :**

Par délibération en date du 28 novembre 2016, le présent Comité avait autorisé la modification des horaires d'ouverture des déchèteries pour tenir compte de la fréquentation des sites qui varie sensiblement selon la saison.

Deux périodes d'ouverture ont ainsi été instaurées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- une **période estivale** qui s'étend de début mai à fin septembre avec une ouverture de 8h30 et une fermeture à 18h, et
- une **période hivernale** avec un cycle allant de début octobre à la fin avril où l'ouverture des sites se fait à 9h et la fermeture à 17h.

Au regard de l'expérience de cette première année, il conviendrait de caler à compter de 2018 les périodes d'ouverture sur les deux changements d'heure (heure d'été et heure d'hiver), comme suit :

- période estivale : d'avril à fin octobre,
- période hivernale : de novembre à fin mars.

**Après en avoir délibéré, le Comité décide :**

- D'approuver la modification proposée.

**☐ Débats / Observations :**

*Le Vice-Président, Ernest COLIN, indique que dans l'objectif de maîtriser les coûts, une réflexion vient de débuter concernant le réaménagement des horaires d'ouverture des déchèteries. A ce titre, il sollicite les membres du Comité pour constituer un groupe de travail en charge d'étudier cette question.*

**Le groupe de travail est ainsi constitué :**

- **Pour la CA du Grand Châtelleraut : Daniel TREMBLAIS**
- **Pour la CC Vienne et Gartempe : Jean-Marie GLAIN, Gisèle JEAN et Patrick ROYER**
- **Pour la CC du Civraisien en Poitou : Josette COLAS et Marcel PENY**

**N°C20171128\_095 : DIFFICULTES RENCONTREES PAR LE SIMER LORS DES OPERATIONS DE COLLECTE DES DECHETS**

<b>Nombre de délégués en exercice : 13</b>	<b>Pour :</b>
<b>Nombre de présents : 10</b>	<b>Contre :</b>
<b>Nombre de pouvoirs : 1</b>	<b>Abstention(s) :</b>
<b>Nombre de votants : 11</b>	<b>A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/></b>

⇒ **Délibération :**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

**Le Responsable d'exploitation présente le rapport qui suit :**

Les équipes de collecte du Syndicat rencontrent fréquemment des difficultés lors des opérations de collecte des déchets et notamment à cause des travaux qui se déroulent dans les Communes.

En effet, le Syndicat est très peu informé des périodes de travaux, ce qui génère d'importantes perturbations, voire l'impossibilité pour le SIMER de collecter les déchets avec la réalisation de manœuvres potentiellement dangereuses pour les agents, mais aussi pour la population.

Il est indispensable de sensibiliser l'ensemble de nos Communes sur cette problématique en leur demandant d'appliquer les principes suivants :

A chaque fois qu'une Commune prévoit des travaux sur la voirie, elle en informe le SIMER en lui communiquant une copie de l'arrêté de voirie.

Trois cas de figure sont possibles :

- 1/** l'arrêté de voirie précise la fermeture de la voie à la circulation, ce qui entraîne de facto l'interdiction de circuler et donc l'arrêt de la collecte. Le SIMER installe ainsi des bacs pour la collecte en bout de rue,
- 2/** l'arrêté de voirie autorise une circulation partielle sans restriction de gabarit, ce qui permet le maintien de la collecte,
- 3/** l'arrêté de voirie autorise une circulation partielle avec restriction de gabarit, ce qui entraîne par conséquent l'interdiction de circulation de poids-lourds et donc l'arrêt de la collecte. Le SIMER installe dans ce cas des bacs pour la collecte en bout de rue.

Il peut également être envisagé un arrêté de voirie avec fermeture de circulation, mais autorisation unique de circuler pour le service de collecte. Dans ce cas de figure, le chef de secteur du service procédera aux vérifications de terrain afin de valider la faisabilité de la collecte.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- De saisir les Collectivités de cette problématique,
- D'approuver la mise en place des principes organisationnels précités.

**☐ Débats / Observations :**

*Monsieur PENY indique que bien souvent les opérateurs s'accordent une marge dans les délais de réalisation et que les arrêtés sont donc délivrés pour une période de deux mois, mais que finalement une seule journée d'intervention est nécessaire.*

**QUESTIONS DIVERSES**

**■ Bilan concernant les subventions pour projets collectifs en faveur du tri et de la réduction des déchets :**

Pour la seconde année consécutive, le SIMER a soutenu des projets collectifs en faveur du tri et de la réduction des déchets.

Cette action permet de motiver des porteurs de projets potentiels à s'engager à être exemplaires.

11 projets ont été soutenus en 2016 pour un montant total d'aides de 4610 €.

Pour 2017, 11 projets ont été déposés et présentés à deux jurys composés d'élus du SIMER pour un budget d'aides provisoires de 4475 €.

Porteur du projet	Ville	Projet	Jury	Décision du jury	Montant potentiel de la subvention
EHPAD	MOUTERRE-SUR-BLOURDE	Poulailler	1	Soutien à hauteur de 80% des dépenses matérielles TTC	512.27 €
APE ST MARTIAL	MONTMORILLON	Gobelets lavables	1	Soutien à hauteur de 30% des dépenses matérielles TTC	155.08 €
SED 86 UN SOURIRE POUR TOUS	SEVRES-ANXAUMONT	Gobelets lavables	2	Soutien à hauteur de 30% des dépenses matérielles TTC	37.80 €
Lycée Raoul Mortier	MONTMORILLON	Amélioration du tri dans la cour du lycée ; compostage des végétaux	1	Soutien à hauteur de 30% des dépenses matérielles pour les poubelles, à condition qu'une rencontre soit organisée avec le service entretien Le projet de compostage doit être approfondi.	1 202.31 €

CAMPING DU MOULIN DE LA GASSOTTE	ST SAVIN	Zone pour le tri des déchets, poulailler, broyeur et gobelets lavables	1	Soutiens, en détail : Broyeur : 80% (soit 903.20€) Bardage pour la zone à déchets : 30% (soit 933.52€). Ces deux aides cumulées seront limitées à 1 500€ de subvention maximum.	1 500.00 €
MAISON RELAIS UDAF	MONTMORILLON	Carrés de potager pour l'établissement	1	Soutien à hauteur de 80% des dépenses matérielles TTC.	18.56 €
Association CICERONE	CIVRAY	Gobelets lavables	2	Soutien à hauteur de 30% des dépenses matérielles TTC.	94.50 €
Mairie de QUEAUX	QUEAUX	Création d'une zone de compostage	2	Soutien à hauteur de 80% des dépenses matérielles si : - identification de 5 foyers prêts à composter, - sensibilisation et formation des agents communaux.	217.22 €
Comité de jumelage du St Savinois	ST SAVIN	Gobelets lavables	2	Soutien à hauteur de 30% des dépenses matérielles TTC.	275.98 €
Collège Prosper Mérimée ST SAVIN	ST SAVIN	Amélioration du tri dans les locaux	2	Soutien à hauteur de 30% des dépenses matérielles TTC.	163.08 €
Mairie de Civray	CIVRAY	Amélioration du tri dans les locaux + gobelets lavables pour les associations communales	2	Soutien pour des dispositifs de tri dans 5 salles de sport à hauteur de 30% des dépenses matérielles TTC. Projet de gobelets lavables doit être approfondi.	298.80 €

Jury 1 : Gisèle JEAN, Marcel PENY

Jury 2 : Josette COLAS, William BOIRON

#### ■ Retour sur la distribution de composteurs sur le territoire du Civraisien en Poitou :

La distribution de composteurs sur le territoire du Civraisien en Poitou a remporté un beau succès. 1300 demandes ont été adressées au SIMER.

300 composteurs ont pu être distribués à la population au cours de deux soirées, le 19 octobre à Civray et le 7 novembre à Couhé.

Les citoyens ont accueilli très positivement cette action du SIMER ; les soirées de distribution ont été l'occasion de rappeler les bases du compostage à domicile, mais aussi de faire un point sur le tri des déchets lors d'un temps convivial.

Lors de la distribution, une brève enquête a été réalisée, en moyenne 40% des bénéficiaires de composteurs jetaient leurs déchets organiques dans le sac noir.

En moyenne un foyer produit 180 kg de biodéchets par an, avec cette opération, environ 21 tonnes de biodéchets seront détournés du sac noir chaque année.



Une enquête sera conduite dans les prochains mois afin de mesurer le degré d'utilisation du composteur par les foyers.

**☐ Débats / Observations :**

*Monsieur PENY souhaiterait que le Syndicat puisse contrôler l'utilisation des composteurs par les bénéficiaires.*

**■ Fête de la Soupe – Seconde édition :**

*La Responsable de l'animation des territoires indique que 650 personnes sont venues à la Fête de la Soupe organisée contre le gaspillage alimentaire. Ce sont ainsi 8 collectifs qui ont confectionné des soupes à partir de légumes moches. Les bénéfices de cette manifestation ont été reversés à l'AFM Téléthon, soit 620 €.*

L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

Le Secrétaire de Séance,

  
Patrick ROYER

Le Président,

  
The stamp is circular with the text "S.I.M.E.R." at the top, "Le Président" in the center, and "MONTMORILLON (Vienne)" at the bottom.



## ANNEXES

**BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS  
PRESENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1-2017**

SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES			2017		
Chap./ Articles	Désignation	Compte administratif	Budget primitif	Décision modificative	Nouveau budget
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>3 815 692,35 €</b>	<b>3 967 000,00 €</b>	<b>64 500,00 €</b>	<b>4 031 500,00 €</b>
6021	Matières consommables	275 792,63 €	250 000,00 €	-	240 000,00 €
60221	Combustibles et carburants	387 293,61 €	450 000,00 €	10 000 €	460 000,00 €
6026	Emballages	- €	570,00 €	- €	570,00 €
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	61 781,87 €	89 630,00 €	- €	89 630,00 €
604	Achats d'études et prestations de services	2 059 603,63 €	2 059 000,00 €	- €	2 059 000,00 €
60611	Eau et Assainissement	9 066,41 €	8 000,00 €	- €	8 000,00 €
60612	Energie - Electricité	50 830,17 €	53 000,00 €	5 000 €	58 000,00 €
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	- €	- €	- €	- €
60631	Fournitures d'entretien	11 332,55 €	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
60632	Fournitures petits équipements	71 675,43 €	70 000,00 €	10 000 €	60 000,00 €
6064	Fournitures administratives	6 071,33 €	6 000,00 €	- €	6 000,00 €
6066	Carburants	59 580,56 €	68 000,00 €	10 000 €	78 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures	- €	- €	- €	- €
60681	Autres matières et fournitures (VT + EPI)	30 040,39 €	28 000,00 €	- €	28 000,00 €
60682	Autres fournitures (pièces mécaniques)	112 387,55 €	114 000,00 €	26 000 €	140 000,00 €
60683	Autres matières et fournitures (bâtiments)	1 276,72 €	- €	1 500 €	1 500,00 €
607	Achats de marchandises	1 414,40 €	- €	7 000 €	7 000,00 €
611	Sous-traitance générale	16 877,95 €	20 000,00 €	6 000 €	26 000,00 €
6132	Locations immobilières	7 806,47 €	14 000,00 €	4 000 €	10 000,00 €
6135	Locations mobilières	21 457,36 €	21 500,00 €	8 000 €	29 500,00 €
614	Charges locatives et de copropriété	6 372,60 €	6 400,00 €	- €	6 400,00 €
61521	Entretien et réparations (bâtiments publics)	27 911,43 €	35 000,00 €	10 000 €	25 000,00 €
61523	Réseaux	417,00 €	500,00 €	- €	500,00 €
61528	Autres	18 993,36 €	24 500,00 €	25 000 €	49 500,00 €
61551	Matériel roulant	132 171,90 €	130 000,00 €	- €	130 000,00 €
61558	Autres biens mobiliers	30 693,72 €	40 000,00 €	10 000 €	30 000,00 €
6156	Maintenance	16 603,31 €	31 000,00 €	5 000 €	36 000,00 €
6161	Assurances multirisques	38 520,63 €	38 000,00 €	2 250 €	40 250,00 €
6162	Assurances dommages constructions	22 831,94 €	22 000,00 €	1 850 €	23 850,00 €
617	Etudes et recherches	101 011,00 €	72 000,00 €	30 000 €	42 000,00 €
618	Divers	2 192,67 €	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	12 826,37 €	17 000,00 €	8 000 €	25 000,00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 506,31 €	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
6226	Honoraires	2 600,00 €	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	- €	500,00 €	- €	500,00 €
6228	Divers	13 419,28 €	15 000,00 €	12 000 €	27 000,00 €
6231	Annonces et insertions	10 221,50 €	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
6233	Foires et expositions	217,90 €	500,00 €	- €	500,00 €
6236	Catalogues et imprimés	27 202,60 €	17 000,00 €	- €	17 000,00 €
6237	Publications	5 545,86 €	15 000,00 €	3 500 €	18 500,00 €
6238	Divers	9 553,57 €	5 500,00 €	5 500 €	11 000,00 €
6241	Transport sur achats	1 732,25 €	3 200,00 €	1 000 €	2 200,00 €
6251	Voyages et déplacements	9 803,33 €	11 000,00 €	1 500 €	12 500,00 €
6256	Missions	4 046,73 €	2 000,00 €	2 400 €	4 400,00 €
6261	Frais d'affranchissement	46 909,93 €	49 000,00 €	- €	49 000,00 €
6262	Frais de télécommunications	21 448,57 €	21 500,00 €	- €	21 500,00 €
627	Services bancaires et assimilés	5 972,35 €	6 000,00 €	2 000 €	4 000,00 €
6281	Concours divers	- €	- €	1 000 €	1 000,00 €
6287	Remboursements de frais	49 451,84 €	82 000,00 €	- €	82 000,00 €
6288	Autres (réserve)	- €	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
63512	Taxes foncières	77,00 €	- €	400 €	400,00 €
63513	Autres impôts et taxes	864,00 €	1 700,00 €	400 €	1 300,00 €
6354	Droit d'enregistrement et timbre	- €	- €	- €	- €
6358	Autres droits	186,11 €	500,00 €	- €	500,00 €
637	Autres impôts, taxes & vers. assimilés (autres org.)	8 278,68 €	8 900,00 €	- €	8 900,00 €
6371	Redev. versée agences eau (prélèvement d'eau)	174,17 €	200,00 €	- €	200,00 €
6374	Redevance modernisation des réseaux de collecte	645,41 €	900,00 €	- €	900,00 €
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>4 285 840,20 €</b>	<b>4 527 465,00 €</b>	<b>130 000 €</b>	<b>4 657 465,00 €</b>
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	271 193,49 €	284 500,00 €	- €	284 500,00 €
6218	Autre personnel extérieur	250 963,83 €	515 000,00 €	205 000 €	720 000,00 €
6313	Particip. des employeurs à la form. prof. continue	1 800,00 €	2 565,00 €	- €	2 565,00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	11 733,17 €	12 000,00 €	- €	12 000,00 €
6333	Particip. des employeurs à la form. prof. continue	3 669,66 €	2 000,00 €	- €	2 000,00 €

6336	Cotisations au centre national et CNFPT	37 887,40 €
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	7 040,87 €
64111	Rémunérations Principales Titulaires	2 008 359,20 €
64113	Rémunérations non Titulaires	313 597,02 €
64114	Rémunérations Emploi Aidé	321 820,71 €
6417	Rémunération apprentis	- €
6451	Cotisations à l'URSSAF	379 078,26 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	564 221,35 €
6454	Cotisations aux ASSEDIC	38 049,25 €
6458	Cotisations aux organismes sociaux	6 787,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 748,17 €
6478	Autres charges sociales diverses	4 626,63 €
648	Autres charges de personnel	56 264,19 €
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>548,09 €</b>
6531	Frais de mission (Elus)	- €
6541	Créances admises en non-valeur	333,64 €
6542	Créances éteintes	211,70 €
658	Charges diverses de la gestion courante	2,75 €
	<b>TOTAL DEPENSES de GESTION de SERVICES</b>	<b>8 102 080,64 €</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>214 442,70 €</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	220 547,37 €
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	91 121,17 €
661122	ICNE de l'exercice N-1	- 97 225,84 €
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>8 666,28 €</b>
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	- €
6718	Autres charges exceptionnelles sur op.de gestion	264,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	448,36 €
675	Valeurs comptables des immobilisation cédées	- €
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	4 645,01 €
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	3 308,91 €
678	Autres charges exceptionnelles	- €
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements, dépréc, et provisions</b>	<b>- €</b>
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	- €
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>- €</b>
022	Dépenses imprévues	- €
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>8 325 189,62 €</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>- €</b>
023	Virement à la section d'investissement	- €

40 900,00 €	- €	40 900,00 €
7 000,00 €	- €	7 000,00 €
1 970 000,00 €	- 20 000 €	1 950 000,00 €
236 000,00 €	- €	236 000,00 €
391 000,00 €	- 30 000 €	361 000,00 €
- €	5 000 €	5 000,00 €
400 000,00 €	- 30 000 €	370 000,00 €
549 500,00 €	- €	549 500,00 €
34 000,00 €	- €	34 000,00 €
7 000,00 €	- €	7 000,00 €
10 000,00 €	- €	10 000,00 €
6 000,00 €	- €	6 000,00 €
60 000,00 €	- €	60 000,00 €
<b>8 300,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>8 300,00 €</b>
1 500,00 €	- €	1 500,00 €
1 000,00 €	- €	1 000,00 €
1 000,00 €	- €	1 000,00 €
4 800,00 €	- €	4 800,00 €
<b>8 502 765,00 €</b>	<b>194 500,00 €</b>	<b>8 697 265,00 €</b>
<b>200 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>200 000,00 €</b>
206 500,00 €	- €	206 500,00 €
6 500,00 €	- €	6 500,00 €
-	- €	- €
<b>670 711,50 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>671 211,50 €</b>
1 000,00 €	- €	1 000,00 €
1 400,00 €	- €	1 400,00 €
2 000,00 €	500,00 €	2 500,00 €
- €	- €	- €
2 500,00 €	- €	2 500,00 €
3 060,00 €	- €	3 060,00 €
660 751,50 €	- €	660 751,50 €
- €	- €	- €
- €	- €	- €
<b>700 000,00 €</b>	<b>- 30 000,00 €</b>	<b>670 000,00 €</b>
700 000,00 €	- 30 000,00 €	670 000,00 €
<b>10 073 476,50 €</b>	<b>165 000,00 €</b>	<b>10 238 476,50 €</b>
<b>390 988,50 €</b>	<b>- 4 103,00 €</b>	<b>386 885,50 €</b>
390 988,50 €	- 4 103,00 €	386 885,50 €

<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 199 311,79 €</b>
675	Valeurs comptables des immobilisation cédées	2 211,79 €
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	1 197 100,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>1 199 311,79 €</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 524 501,41 €</b>

<b>1 287 535,00 €</b>	<b>4 103,00 €</b>	<b>1 291 638,00 €</b>
- €	- €	- €
1 287 535,00 €	4 103,00 €	1 291 638,00 €
<b>1 678 523,50 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 678 523,50 €</b>
<b>11 752 000,00 €</b>	<b>165 000,00 €</b>	<b>11 917 000,00 €</b>

RECETTES			2016
Chap./ Articles	Désignation	Compte administratif	
013	Atténuations de charges	399 113,55 €	
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	89 630,64 €	
64198	Remboursements sur rémunérations du personnel	291 159,91 €	
6459	Remboursements sur charges SS et Prévoyance	18 323,00 €	
<b>70</b>	<b>Produits des services, domaine et ventes diverses</b>	<b>7 648 596,56 €</b>	
704	Contributions	6 358 579,22 €	
706	Prestations de services	690 346,56 €	
707	Ventes de marchandises	565 279,62 €	
7087	Remboursements de frais	34 391,16 €	
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>1 043 751,61 €</b>	
74	Subventions d'exploitations	1 043 751,61 €	
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>429 875,36 €</b>	
752	Revenus des immeubles	12 745,56 €	
757	Redevances versées par fermiers & concessionnaires	396 000,00 €	
758	Produits divers de gestion courante	21 129,80 €	
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION DE SERVICES</b>		<b>9 521 337,08 €</b>	
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>68 498,85 €</b>	
7711	Dédits et pénalités perçues	1 762,12 €	
7714		- €	
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	9 205,21 €	
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	3 321,52 €	
775	Produits des cessions d'immobilisations	53 550,00 €	
778	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	660,00 €	
<b>78</b>	<b>Reprises sur amortissements, dépréc. &amp; provisions</b>	<b>90 000,00 €</b>	
7815	Rep. sur prov. pour risques et charges fonct. courant	90 000,00 €	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>9 679 835,93 €</b>	
002	Excédent de fonctionnement reporté	- €	
002	Excédent de fonctionnement reporté	- €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 137,05 €	
777	Quote-part des subv. d'inv. transf. au cpte de résul.	150 137,05 €	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>150 137,05 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>9 829 972,98 €</b>	

RESULTATS

305 471,57 €

2017		
Budget primitif	Décision modificative	Nouveau budget
329 630,00 €	- €	329 630,00 €
89 630,00 €	- €	89 630,00 €
240 000,00 €	- €	240 000,00 €
- €	- €	- €
<b>7 740 000,00 €</b>	<b>148 500,00 €</b>	<b>7 888 500,00 €</b>
6 335 000,00 €	- €	6 335 000,00 €
830 000,00 €	86 500,00 €	916 500,00 €
540 000,00 €	62 000,00 €	602 000,00 €
35 000,00 €	- €	35 000,00 €
1 003 000,00 €	- €	1 003 000,00 €
1 003 000,00 €	- €	1 003 000,00 €
<b>311 000,00 €</b>		<b>311 000,00 €</b>
13 000,00 €	- €	13 000,00 €
297 000,00 €	- €	297 000,00 €
1 000,00 €	- €	1 000,00 €
<b>9 383 630,00 €</b>	<b>148 500,00 €</b>	<b>9 532 130,00 €</b>
28 527,99 €	16 500,00 €	45 027,99 €
2 500,00 €	- €	2 500,00 €
- €	- €	- €
6 000,00 €	- €	6 000,00 €
27,99 €	- €	27,99 €
20 000,00 €	- €	20 000,00 €
- €	16 500,00 €	16 500,00 €
99 000,00 €	- €	99 000,00 €
99 000,00 €	- €	99 000,00 €
<b>9 511 157,99 €</b>	<b>165 000,00 €</b>	<b>9 676 157,99 €</b>
2 093 360,01 €	- €	2 093 360,01 €
2 093 360,01 €	- €	2 093 360,01 €
147 482,00 €	- €	147 482,00 €
147 482,00 €	- €	147 482,00 €
<b>147 482,00 €</b>		
11 752 000,00 €	165 000,00 €	11 917 000,00 €

- €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			2016
Chap./ Articles	Désignation	Compte administratif	
001	Déficit d'investissement reporté	- €	
020	Dépenses imprévues	- €	
020	Dépenses imprévues	- €	
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>602 799,38 €</b>	
13911	Subv. équi. Inscrite au cpte de résultat - Etat	- €	
13912	Subv. équi. Inscrite au cpte de résultat - Régions	32 718,03 €	
13913	Subv. équi. Inscrite au cpte de résultat - Départements	16 093,99 €	
13918	Subv. équi. Inscrite au cpte de résultat - Autres (Adema)	101 325,93 €	
<b>2313</b>	<b>Constructions</b>	<b>452 662,33 €</b>	
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>583 042,86 €</b>	
1641	Emprunts en euros	583 042,86 €	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 065,71 €</b>	
2031	Frais d'études	- €	
2051	Concessions et droits assimilés	8 065,71 €	
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>67 367,97 €</b>	
2131	Bâtiments	- €	
2135	instal.géné.,agencements,aménagements des construc	15 434,00 €	
2154	Matériel industriel	34 248,71 €	
2181	installations générales, agencements	- €	
2182	Matériel de transport	- €	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000,89 €	
2184	Mobilier	11 647,70 €	
2188	Autres	4 036,67 €	
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>- €</b>	
<b>2248</b>	<b>Construction sur sol d'autrui</b>	<b>- €</b>	
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>79 404,79 €</b>	
2313	Constructions	79 404,79 €	
2317	Immo. Reçues au titre d'une mise à dispo	- €	
237	Avances et acomptes versés sur commande d'immobilisations incorporelles	- €	
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>1 500,00 €</b>	
275	Dépôts et cautionnements versés	1 500,00 €	
<b>TOTAL HORS OPERATION</b>		<b>1 342 180,71 €</b>	

2017		
Budget primitif	Décision modificative	Nouveau budget
- €	- €	- €
10 441,50 €	500,00 €	9 941,50 €
10 441,50 €	500,00 €	9 941,50 €
147 482,00 €	- €	147 482,00 €
- €	- €	- €
28 960,00 €	- €	28 960,00 €
60 400,00 €	- €	60 400,00 €
58 122,00 €	- €	58 122,00 €
- €	- €	- €
642 400,00 €	- €	642 400,00 €
642 400,00 €	- €	642 400,00 €
55 965,00 €	- €	55 965,00 €
30 000,00 €	- €	30 000,00 €
25 965,00 €	- €	25 965,00 €
<b>332 180,25 €</b>	<b>81 800,00 €</b>	<b>250 380,25 €</b>
6 000,00 €	- €	6 000,00 €
140 324,00 €	- €	140 324,00 €
59 050,00 €	- €	59 050,00 €
25 000,00 €	23 800,00 €	1 200,00 €
60 600,00 €	60 000,00 €	- €
8 000,00 €	- €	8 000,00 €
7 355,00 €	2 000,00 €	9 355,00 €
26 451,25 €	- €	26 451,25 €
- €	- €	- €
- €	- €	- €
- €	- €	- €
- €	- €	- €
- €	- €	- €
1 000,00 €	500,00 €	1 500,00 €
1 000,00 €	500,00 €	1 500,00 €
<b>1 189 468,75 €</b>	<b>81 800,00 €</b>	<b>1 107 668,75 €</b>

OPERATIONS d'EQUIPEMENTS	
OPERATION 100 - MODERNISATION des DECHETERIES	
ANNEE 2016	
ANNEE 2017	
<b>TOTAL</b>	
OPERATION 110 - DISPOSITIFS DE COLLECTE	
ANNEE 2016	
ANNEE 2017	
<b>TOTAL</b>	
OPERATION 120 - DISPOSITIFS de COLLECTE	
ANNEE 2016	
ANNEE 2017	
<b>TOTAL</b>	
<b>TOTAL des OPERATIONS</b>	
<b>TOTAL GENERAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT</b>	

2017		
Budget primitif	Décision modificative	Nouveau budget
19 616,30 €	- €	19 616,30 €
422 000,00 €	- €	422 000,00 €
<b>441 616,30 €</b>	<b>- €</b>	<b>441 616,30 €</b>
/		
397 775,69 €	- €	397 775,69 €
393 500,00 €	- €	393 500,00 €
<b>791 275,69 €</b>	<b>- €</b>	<b>791 275,69 €</b>
/		
82 647,35 €	- €	82 647,35 €
129 235,00 €	- €	129 235,00 €
<b>211 882,35 €</b>	<b>- €</b>	<b>211 882,35 €</b>
<b>1 444 774,34 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 444 774,34 €</b>
<b>2 634 243,09 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 552 443,09 €</b>

RECETTES		2016
Chap./ Articles	Désignation	Compte administratif
001	Excédent d'investissement reporté	- €
001	Excédent d'investissement reporté	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 651 974,12 €
2182	Matériel de transport	2 211,79 €
2315	Installation, matériel et outillage	452 662,33 €
28031	Amortissements des frais d'études	8 334,00 €
28033	Frais d'insertion	711,88 €
28051	Concessions & droits similaires, brevets, licences.	2 944,64 €
28131	Bâtiments	80 327,74 €
28135	Instal.géné., agencements, aménagements des construc	315 098,29 €
28148	Autres constructions	987,54 €

2017		
Budget primitif	Décision modificative	Nouveau budget
259 256,14 €	- €	259 256,14 €
259 256,14 €	- €	259 256,14 €
390 988,50 €	4 103,00 €	386 885,50 €
390 988,50 €	4 103,00 €	386 885,50 €
<b>1 287 535,00 €</b>	<b>4 103,00 €</b>	<b>1 291 638,00 €</b>
- €	- €	- €
- €	- €	- €
5 474,00 €	- €	5 474,00 €
637,00 €	- €	637,00 €
8 771,00 €	- €	8 771,00 €
98 627,00 €	- €	98 627,00 €
390 152,00 €	1 796,00 €	391 948,00 €
988,00 €	- €	988,00 €

28154	Matériel industriel	73 590,26 €
281728	Autres terrains	18 629,62 €
281731	Bâtiments	19 435,97 €
281735	Instal.géné., agencements, aménagements des construc	75 145,95 €
281741	Constructions sur sol d'autrui-bâtiments	6 889,15 €
281745	Const.sur sol d'autrui-Instal.géné.agence.aménage.	17 998,39 €
281743	Autres constructions	13 292,57 €
281754	Matériel industriel	6 068,72 €
281757	Agencements et aménagements du mat. et outillage	9 262,29 €
28181	Install.générales, agencement & aménagements divers	30 038,18 €
281714	Mobiliers mis à disposition	- €
28182	Matériel de transport	412 413,37 €
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	8 109,14 €
28184	Mobilier	7 642,10 €
28188	Autres	25 913,71 €
28248	Construct.sur sol d'autrui-Autres constructions	64 266,49 €
<b>30</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>276 292,01 €</b>
1068	Excédent de fonction capitalisé	276 292,01 €
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement reçues</b>	<b>139 801,80 €</b>
1312	Régions	126 660,00 €
1313	Département	- €
1318	Autres (Ademe)	13 141,80 €
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>1 350 770,00 €</b>
1641	Emprunts en euros	1 350 770,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	- €
<b>TOTAL GENERAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 418 837,93 €</b>

73 116,00 €	- €	73 116,00 €
21 847,00 €	- €	21 847,00 €
20 550,00 €	- €	20 550,00 €
117 377,00 €	- €	117 377,00 €
6 889,00 €	- €	6 889,00 €
1 274,00 €	- €	1 274,00 €
13 293,00 €	543,00 €	12 750,00 €
184,00 €	- €	184,00 €
9 071,00 €	- €	9 071,00 €
21 357,00 €	2 850,00 €	24 207,00 €
- €	- €	- €
392 835,00 €	- €	392 835,00 €
6 088,00 €	- €	6 088,00 €
7 250,00 €	- €	7 250,00 €
27 367,00 €	- €	27 367,00 €
64 388,00 €	- €	64 388,00 €
60 646,27 €	- €	60 646,27 €
60 646,27 €	- €	60 646,27 €
<b>312 617,18 €</b>	<b>- €</b>	<b>312 617,18 €</b>
82 900,00 €	- €	82 900,00 €
- €	- €	- €
229 717,18 €	60 600,00 €	169 117,18 €
323 200,00 €	21 200,00 €	302 000,00 €
323 200,00 €	21 200,00 €	302 000,00 €
- €	- €	- €
<b>2 634 243,09 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 552 443,09 €</b>



**BUDGET  
ANNEXE**

**GESTION DES  
DECHETS  
MENAGERS**

**RAPPORT de PRESENTATION  
DECISION MODIFICATIVE  
N°1-2017**

- ❶ - Section d'exploitation
- ❷ - Section d'investissement
- ❸ - Annexe : tableau détaillé

1

**❶ SECTION d'EXPLOITATION**

La décision modificative proposée en section d'exploitation est nécessaire afin d'ajuster certaines inscriptions budgétaires pour tenir compte :

- de la consommation des crédits à ce stade de l'année
- d'une activité plus soutenue concernant les prestations de services et notamment concernant le tri des recyclables
- de ventes de matériaux et produits supérieures aux objectifs budgétaires

La décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à 165 000 € et porte ainsi le budget à 11 917 000 €

■ **En dépenses :**

✓ **64 500 €** sont nécessaires pour les **charges à caractère général** (chapitre 011), notamment :

- + **20 000 €** pour l'achat de carburants en raison de la hausse des prix constatée depuis plusieurs semaines (*+ 10 % pour le gazoil et + 15 % pour le fuel par rapport à 2016*)
- + **26 000 €** pour l'entretien du matériel roulant (pièces mécaniques)
- + **37 000 €** en autres dépenses et divers liés principalement au renforcement du contrôle des eaux des décharges demandé par la DREAL (+11 000 €) et à une réparation importante du pont bascule de l'éco-pôle (10 200 €)
- + **8 000 €** pour les locations mobilières
- + **5 000 €** pour les frais de maintenance
- + **8 000 €** pour la formation du personnel
- + **7 000 €** pour le rachat de marchandises aux professionnels (cartons), écoles et associations (papiers)
- + **6 000 €** pour la prestation d'entretien des locaux

**Pour financer en partie ces besoins supplémentaires, des réductions de crédits peuvent être effectuées à l'intérieur du chapitre à hauteur 77 400 €, dont :**

- **10 000 €** pour l'achat de sacs de collecte
- **10 000 €** pour les fournitures en petits équipements
- **10 000 €** pour l'entretien et la réparation de bâtiments
- **10 000 €** pour l'entretien de biens mobiliers
- **30 000 €** pour les études et recherches en raison notamment d'études non réalisées sur l'année
- **4 000 €** pour les locations immobilières

✓ + 130 000 € pour les charges de personnel (chapitre 012), pour financer un recours à l'intérim plus important que prévu en raison notamment d'une activité de tri plus soutenue et de la non reconduction/suppression des emplois aidés :

Ainsi, des crédits supplémentaires sont nécessaires comme suit :

- + 205 000 € pour le recours à l'intérim
- + 5 000 € pour la rémunération de l'apprentie qui a rejoint l'équipe Animation des Territoires en septembre

Ces dépenses pourront être couvertes en partie par une diminution de différentes charges à l'intérieur du chapitre :

- 20 000 € pour la rémunération des agents titulaires
- 30 000 € pour la rémunération des emplois aidés
- 30 000 € pour les cotisations URSSAF

✓ Les dépenses imprévues sont diminuées de 30 000 €

✓ Par ailleurs, un ajustement des dotations aux amortissements est nécessaire à hauteur de 4 103 € (compte 6811). La même somme est donc retranchée au virement prévu à la section d'investissement (chapitre 023)

#### DEPENSES d'EXPLOITATION

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2017	DM N°1-2017	NOUVEAU BP 2017
011	Charges à caractère général	3 967 000,00 €	64 500,00 €	4 031 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 527 465,00 €	130 000,00 €	4 657 465,00 €
65	Autres charges de gestion courante	8 300,00 €	- €	8 300,00 €
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>8 502 765,00 €</b>	<b>194 500,00 €</b>	<b>8 697 265,00 €</b>
66	Charges financières	200 000,00 €	- €	200 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	670 711,50 €	500,00 €	671 211,50 €
022	Dépenses imprévues	700 000,00 €	- 30 000,00 €	670 000,00 €
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>10 073 476,50 €</b>	<b>165 000,00 €</b>	<b>10 238 476,50 €</b>
023	Virement de la section de fonctionnement	390 988,50 €	- 4 103,00 €	386 885,50 €
042	Opération d'ordre de transferts entre section	1 287 535,00 €	4 103,00 €	1 291 638,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 678 523,50 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 678 523,50 €</b>
<b>TOTAL des DEPENSES d'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>11 752 000,00 €</b>	<b>165 000,00 €</b>	<b>11 917 000,00 €</b>

■ En recettes :

✓ **148 500 € sont ajoutés aux produits des services et ventes (chapitre 70) :**

+ **86 500 € pour les prestations de services** en raison de tonnages supérieurs traités pour le SMYCTOM du Blanc et pour SUEZ , ainsi que la poursuite de la prestation de tri jusqu'au 31 décembre pour l'ex territoire de la CC du Lencloîtres

+ **62 000 € pour les ventes de marchandises** grâce à une légère remontée des cours de reprise des matériaux, des ventes de compost aux professionnels et de broyat de bois supérieures aux objectifs budgétaires initiaux

✓ **+ 16 500 € pour les produits exceptionnels (chapitre 77) :**

Cela correspondant notamment au capital versé par l'assureur suite au décès d'un agent de la chaîne de tri en cours d'année (article 778). Cette somme se retrouve également en charge de personnel après restitution du capital aux ayants droit



**RECETTES D'EXPLOITATION**

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2017	DM N°1-2017	NOUVEAU BP 2017
013	Atténuations de charges	329 630,00 €	- €	329 630,00 €
70	Produits des services / REOM	7 740 000,00 €	148 500,00 €	7 888 500,00 €
74	Subventions d'exploitation	1 003 000,00 €	- €	1 003 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	311 000,00 €	- €	311 000,00 €
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>9 383 630,00 €</b>	<b>148 500,00 €</b>	<b>9 532 130,00 €</b>
77	Produits exceptionnels	28 527,99 €	16 500,00 €	45 027,99 €
78	Reprise sur provisions	99 000,00 €	- €	99 000,00 €
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>9 511 157,99 €</b>	<b>165 000,00 €</b>	<b>9 676 157,99 €</b>
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	147 482,00 €	- €	147 482,00 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>147 482,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>147 482,00 €</b>
<b>RESULTAT d'EXPLOITATION REPORTE (002)</b>		<b>2 093 360,01 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 093 360,01 €</b>
<b>TOTAL des RECETTES d'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>11 752 000,00 €</b>	<b>165 000,00 €</b>	<b>11 917 000,00 €</b>



## ② SECTION d'INVESTISSEMENT

En investissement la décision modificative présentée fait suite à la décision de l'ADEME ne plus subventionner les travaux de modernisation des déchèteries réalisés dans le cadre du PPI qui cours jusqu'à fin 2018, ainsi qu'au réajustement du prêt bancaire au regard des réalisations effectives

La décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à – 81 800 € et porte ainsi le budget à 2 552 443,09 €



9

### ■ En recettes :

- ✓ Les subventions d'investissement sont diminuées de 60 600 € qui correspondent au montant de l'aide de l'ADEME qui devait financer une partie du programme de modernisation des déchèteries 2017 (chapitre 13)
- ✓ L'emprunt est diminué de 21 200 € pour tenir compte des investissements réellement réalisés (chapitre 16)
- ✓ Les dotations aux amortissements sont réajustées à hauteur de 4 103 €. La même somme est retranchée au virement prévu à la section d'investissement (chapitre 021)

### RECETTES d'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2017	DM N°1-2017	NOUVEAU BP 2017
13	Subventions d'investissement	312 617,18 €	- 60 600,00 €	252 017,18 €
16	Emprunts et dettes assimilées	323 200,00 €	- 21 200,00 €	302 000,00 €
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>635 817,18 €</b>	<b>-81 800,00 €</b>	<b>554 017,18 €</b>
10	Dotations, fonds, réserves (1068)	60 646,27 €	- €	60 646,27 €
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>60 646,27 €</b>	<b>- €</b>	<b>60 646,27 €</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>696 463,45 €</b>	<b>- 81 800,00 €</b>	<b>614 663,45 €</b>
021	Virement de la section d'exploitation	390 988,50 €	- 4 103,00 €	386 885,50 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	1 287 535,00 €	4 103,00 €	1 291 638,00 €
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>1 678 523,50 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 678 523,50 €</b>
	<b>EXCEDENT d'INVESTISSEMENT REPORTE (001)</b>	<b>259 256,14 €</b>	<b>- €</b>	<b>259 256,14 €</b>
	<b>TOTAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 634 243,09 €</b>	<b>-81 800,00 €</b>	<b>2 552 443,09 €</b>



10

■ En dépenses :

✓ **81 800 € sont soustraits aux immobilisations corporelles (chapitre 21):**

- **60 000 € pour le matériel roulant** : l'acquisition de l'engin devant servir au chargement des déchets verts en déchèteries ne sera pas réalisée
- **23 800 € en installations générales et agencements** correspondant à la non acquisition des bâtiments modulaires destinés au dépôt du service collecte à Civray
- + **2 000 € en mobiliers**, suite à la réfection de la cuisine de la salle de restauration des agents

✓ **Par ailleurs, les dépenses imprévues (chapitre 020) sont diminuées de 500 €, pour être réaffectés aux autres immobilisations financières (chapitre 27) :**

Le compte 275 « dépôts et cautionnements » est ainsi porté à 1 500 €. Ces fonds seront mobilisés pour le cautionnement qu'il est nécessaire de verser pour la mise à disposition du bâtiment qui va accueillir la deuxième édition de la Fête de la Soupe

**DEPENSES d'INVESTISSEMENT**

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2017	DM N°1-2017	NOUVEAU BP 2017
20	Immobilisations incorporelles	55 965,00 €	- €	55 965,00 €
21	Immobilisations corporelles	332 180,25 €	- 81 800,00 €	250 380,25 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	- €	0,00 €
	<b>Opérations d'équipement</b>	<b>1 444 774,34 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 444 774,34 €</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 832 919,59 €</b>	<b>-81 800,00 €</b>	<b>1 751 119,59 €</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	642 400,00 €	- €	642 400,00 €
27	Autres immobilisations financières	1 000,00 €	500,00 €	1 500,00 €
020	Dépenses imprévues	10 441,50 €	- 500,00 €	9 941,50 €
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>653 841,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>653 841,50 €</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 486 761,09 €</b>	<b>-81 800,00 €</b>	<b>2 404 961,09 €</b>
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	147 482,00 €	- €	147 482,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>147 482,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>147 482,00 €</b>
	<b>TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 634 243,09 €</b>	<b>-81 800,00 €</b>	<b>2 552 443,09 €</b>



## Budget annexe gestion des déchets

# Rapport d'orientation budgétaire pour 2018

### L. 2312-2 du CGCT

*Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire*

## Préambule

- Le **débat d'orientation budgétaire** est le premier acte obligatoire de préparation du budget
  
- Il **visé notamment à informer l'assemblée délibérante de :**
  - La situation financière de la collectivité et tout particulièrement de son niveau d'endettement
  - L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement
  - La programmation pluriannuelle des investissements

# SOMMAIRE

- ① Conjoncture économique
- ② Rappel des investissements
- ③ Analyse financière
- ④ Contexte et enjeux pour 2018
- ⑤ Projets et investissements pour 2018
- ⑥ Focus sur l'évolution des charges de personnel
- ⑦ Synthèse de l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement

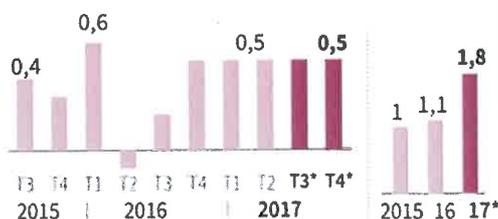
3

## ① Conjoncture économique :

■ L'INSEE relève pour la France sa prévision de croissance pour 2017 à 1,8%, un niveau inédit depuis 2011 :

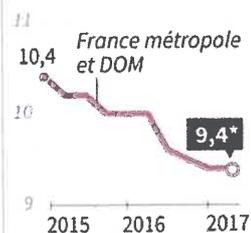
### Les prévisions de l'Insee

Croissance En % du PIB



Source : Insee \*Prévisions

Taux de chômage (BIT) En %



© AFP

■ Le projet de Loi de Finances pour 2018 s'inscrit dans cette tendance d'amélioration de la situation économique de la France (+ 1,7 % du PIB / + 1,9 % dans l'UE)

4

## ① Conjoncture économique : suite

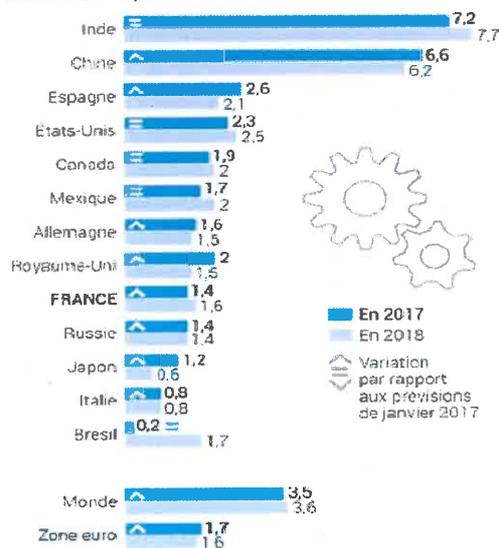
- Selon le FMI, la reprise mondiale de l'activité économique s'affermir
- La **croissance mondiale**, qui en 2016 avait été la plus faible depuis la crise financière (3,2%), **devrait passer à 3,5 % en 2017 puis 3,6 % en 2018**
- Le **FMI se montre également optimiste pour la Zone Euro** en raison :
  - D'une accélération des exportations dans un contexte de reprise du commerce mondial
  - D'une demande intérieure solide soutenue par des conditions financières accommodantes
  - D'une diminution du risque politique suite aux élections en France et en Allemagne notamment
- Le FMI se montre cependant plus mesuré à moyen terme car la démographie en Europe est défavorable et le poids de la dette publique est fort

5

## ① Conjoncture économique : suite

### Les prévisions de croissance du FMI

Variation du PIB, en %



Source: FMI (avril 2017)

6

## ② Rappel des investissements :



Cf. annexe 1 = Détail des investissements réalisés

7

## ③ Analyse financière :

### ■ Evolution de l'encours de la dette :

ANNEES	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variations	
								2012/2016	2016/2018
Encours au 31.12/N-1	5 181 929,95 €	5 287 090,50 €	5 500 733,57 €	5 905 029,66 €	5 488 368,93 €	6 256 096,07 €	5 937 296,07 €	5,9%	-5,1%
Capital remboursé	426 839,45 €	487 356,93 €	501 203,91 €	589 160,73 €	583 042,86 €	642 000,00 €	650 000,00 €	36,6%	1,2%
Emprunts souscrits	532 000,00 €	701 000,00 €	905 500,00 €	172 500,00 €	1 350 770,00 €	323 200,00 €	250 000,00 €	153,9%	-22,6%
Encours au 31/12/N	5 287 090,50 €	5 500 733,57 €	5 905 029,66 €	5 488 368,93 €	6 256 096,07 €	5 937 296,07 €	5 537 296,07 €	18,3%	-6,7%

Après avoir connu une hausse de 18 % et près d'1 M€ entre 2012 et 2016, l'encours de la dette reculera de 6,7 % en 2017 et 2018 dans l'hypothèse d'un éventuel réinvestissement dans le centre de tri en 2019

### ■ Evolution des charges financières par activités :

Elles ont connu sur la période une progression modérée de 3,3%, sous l'effet de taux d'intérêt avantageux

ANNEES	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2015/2012	Variation 2012/2016
Centre de Tri	123 442,69 €	121 572,16 €	123 364,70 €	116 715,72 €	101 674,35 €	-5,45%	-17,63%
Station de compostage et de broyage	35 342,00 €	33 652,88 €	32 034,26 €	34 184,85 €	36 878,79 €	-3,27%	4,35%
Pré-collecte et collecte	23 979,84 €	30 976,70 €	27 849,52 €	27 629,98 €	33 051,11 €	15,22%	37,83%
Déchèteries				17 084,34 €	25 076,29 €		
Station de transfert et transports	24 822,42 €	23 819,52 €	28 501,05 €	25 135,58 €	17 762,16 €	1,26%	-28,44%
<b>TOTAL</b>	<b>207 586,95 €</b>	<b>210 021,26 €</b>	<b>211 749,53 €</b>	<b>220 750,47 €</b>	<b>214 442,70 €</b>	<b>6,34%</b>	<b>3,30%</b>

8

### ③ Analyse financière : suite

**Ratio de désendettement :** Nombre d'années théoriques nécessaire au remboursement de la dette :

**Capital restant dû / CAF brute**

**Seuil :** Il y a déséquilibre lorsque l'encours de la dette est trop important au regard de la capacité d'autofinancement

	2012	2013	2014	2015	2016	Prévisions 2017
Résultat de l'année	203 476 €	341 575 €	205 021 €	567 700 €	305 472 €	-100 000 €
Amortissements	940 160 €	1 025 904 €	1 099 674 €	1 143 089 €	1 197 100 €	1 287 535 €
Amortissements subventions	222 571 €	230 489 €	184 290 €	300 200 €	150 137 €	147 482 €
CAF brute	921 065 €	1 136 990 €	1 120 406 €	1 410 589 €	1 352 435 €	1 040 053 €
Amortissement capital de la dette	426 839 €	487 357 €	501 204 €	589 161 €	583 043 €	642 400 €
CAF nette	494 226 €	649 633 €	619 202 €	821 428 €	769 392 €	397 653 €
Capital restant dû	5 282 000 €	5 495 000 €	5 832 000 €	5 470 000 €	6 251 334 €	5 937 296 €
Coefficient de désendettement	5,7	4,8	5,2	3,9	4,6	5,7

**Commentaires :** Le coefficient de désendettement se dégrade en 2017 sous l'effet de la diminution de la CAF et malgré une baisse de l'encours de la dette. Il demeure cependant à un niveau contenu

### ③ Analyse financière : suite

#### ■ L'évolution des soldes intermédiaires de gestion :

- Si le résultat de l'exercice progresse de 50% entre 2012 et 2016, cela est essentiellement dû au résultat exceptionnel qui est alimenté par les reprises sur provisions et les amortissements de subventions
- Le résultat d'exploitation illustre plus clairement la fragilité financière du service, car il passe entre 2012 et 2016 de 490 K€ à 222 K€ (-13 % / an)

ANNEES	2012	2013	2014	2015	2016	Variation	
						2016 / 2012	Moyenne annuelle
Excédent brut d'exploitation	824 334,73	797 879,02	950 509,49	996 990,69	989 929,17	20,09%	5,02%
+ Autres produits	606 524,15	724 200,15	570 855,41	530 258,25	429 875,36	-29,12%	-7,28%
- Dotations aux amortissements	940 160,00	1 025 903,74	1 099 673,86	1 143 089,91	1 197 100,00	27,33%	6,83%
- Autres charges	635,39	5 296,72	57,94	5 526,20	548,09	-14,28%	-3,57%
Résultat d'exploitation	490 059,49	490 878,71	421 633,06	348 642,79	222 156,44	-54,67%	-13,67%
+ Produits financiers							
- Charges financières	201 372,16	214 155,71	211 406,83	220 553,58	214 442,70	6,45%	1,62%
Résultat courant avant impôt	288 687,33	276 713,00	210 226,23	128 079,21	7 713,74	-97,33%	-24,33%
Produits exceptionnels	274 808,37	576 737,53	206 958,06	448 611,38	303 636,90	12,34%	3,08%
- Charges exceptionnelles	366 020,00	511 874,79	212 162,85	8 936,50	13 678,07	-96,98%	-24,24%
Résultat exceptionnel	-85 211,63	64 862,74	-5 204,79	439 674,88	289 757,83	449,43%	112,36%
Résultat de l'exercice	203 475,70	341 575,75	205 021,46	567 754,09	305 471,57	50,13%	12,53%

## 4 Contexte & enjeux pour 2018 :

### ■ Répondre aux objectifs ambitieux de la Loi de Transition Energétique (LTE):

- Réduction de 10% des DMA d'ici 2020
- Recyclage de 55% des DND en 2020 et 65% en 2025
- Réduction de 50% des déchets mis en décharge d'ici 2025
- Tri à la source des biodéchets d'ici 2025
- Extension des consignes de tri aux emballages en plastique d'ici 2022

### ■ Demeurer à ce titre un territoire exemplaire en terme de politique de réduction et de valorisation de déchets :

- Mise en place depuis 2012 d'un Programme Local de Prévention (PLP) qui a permis de réduire de 8% les OMA
- Labélisation Territoire « Zéro déchet / Zéro gaspillage » en 2015
- Signature en 2018 d'un contrat d'objectifs sur 3 ans avec l'ADEME

### ■ Mais avec des soutiens publics globalement en baisse :

- Disparition annoncée des emplois aidés
- Aides de l'ADEME en diminution notamment pour les déchèteries et les centres de tri
- Nouveau barème F à compter de 2018 pour le soutien au tri des emballages très défavorable (jusqu'à -200 K€)

### ■ Et sur un territoire rétréci ( - 12 %) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec le retrait des 4 communes de Grand Poitiers, soit 9 200 hab. (ex-Pays Chauvinois)

## 5 Projets pour 2018 :

■ Se donner des moyens (135 K€ sur 2 ans) au travers d'un **contrat d'objectifs avec l'ADEME** pour accentuer la réduction et le tri des déchets sur notre territoire

■ Trouver les voies et les moyens pour **réinvestir 5,3 M€ dans le centre de tri du Syndicat**

■ Préparer le **passage à la TEOM (i)** pour disposer d'un système de financement plus efficace , robuste, voire incitatif

■ Etudier une **refonte en profondeur du dispositif de collecte** dans un triple objectif :

- La maîtrise des coûts
- Le respect intégral des recommandations de la CRAM
- Le rendre plus incitatif à la réduction et au tri à la source des biodéchets

■ **Mettre en place un contrôle d'accès** dans les principales déchèteries

## 5 Programmation des investissements :

■ **Le programme pour 2018 s'élèverait à 931 000 €,** soit une baisse d'environ 30 % par rapport au programme moyen des dernières années 1,29 M€ : (cf. annexe 2 : programme détaillé)

**Il se décomposerait ainsi :**

- **266 000 €** pour la modernisation des déchèteries (PPI)
- **126 000 €** pour le renouvellement des dispositifs de collecte : bornes, bacs, caissons (PPI)
- **175 000 €** pour le remplacement de matériels roulants (PPI)
- **364 000 €** pour les autres investissements (hors PPI), dont :
  - 250 000 € pour la reprise de la plateforme de compostage
  - 30 000 € pour des travaux de chauffage et climatisation dans les bureaux
  - 40 000 € pour des bacs et bennes pour les professionnels

■ **Il serait financé comme suit :**

- **73 %** par l'autofinancement (681 K€)
- **27 %** par le recours à l'emprunt (250 K€)
- **0%** par les subventions

13

## 6 Evolution des charges de personnel :

■ Elles représentent **45% des dépenses réelles du service** et connaîtraient en 2018 une **augmentation mesurée de 0,8%** ( + 36 K€), avec le non remplacement de 3 ETP (- 78 K€) et le recours accru à l'intérim (+ 265 K€) ⇒ Cf. annexe 3 : tableau des effectifs

■ Par ailleurs, la **perte des emplois aidés**, qui a d'ores et déjà débutée, se poursuivra en 2018 (8 CAE et 5 emplois d'avenir) **entraînera une diminution significative des recettes de 105 K€** (240 K€ à 135 K€)

Personnel (Chapitre 012)	BP 2017	OB 2018	BP - OB	Variation %
64111 - Rémunérations des titulaires	1 970 000 €	1 890 000 €	- 80 000 €	-4,1%
64113 - Rémunérations des non-titulaires	236 000 €	275 000 €	39 000 €	16,5%
<b>Sous-total : rémunérations brutes</b>	<b>2 206 000 €</b>	<b>2 165 000 €</b>	<b>- 41 000 €</b>	<b>-1,9%</b>
6451 - 648 - Cotisations patronales	1 415 465 €	990 000 €	- 37 465 €	-2,6%
6215 - 6458 - 648 - Autres charges		388 000 €		
<b>Sous-total 1 : permanents</b>	<b>3 621 465 €</b>	<b>3 543 000 €</b>	<b>- 78 465 €</b>	<b>-2,2%</b>
64114 - Emplois aidés	391 000 €	241 000 €	- 150 000 €	-38,4%
6218 - Intérim / remplacements	300 000 €	360 000 €	60 000 €	20,0%
6218 - Intérim / besoins occasionnels	215 000 €	420 000 €	205 000 €	95,3%
<b>Sous-total 2 : emplois aidés et intérim</b>	<b>906 000 €</b>	<b>1 021 000 €</b>	<b>115 000 €</b>	<b>12,7%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 527 465 €</b>	<b>4 564 000 €</b>	<b>36 535 €</b>	<b>0,8%</b>

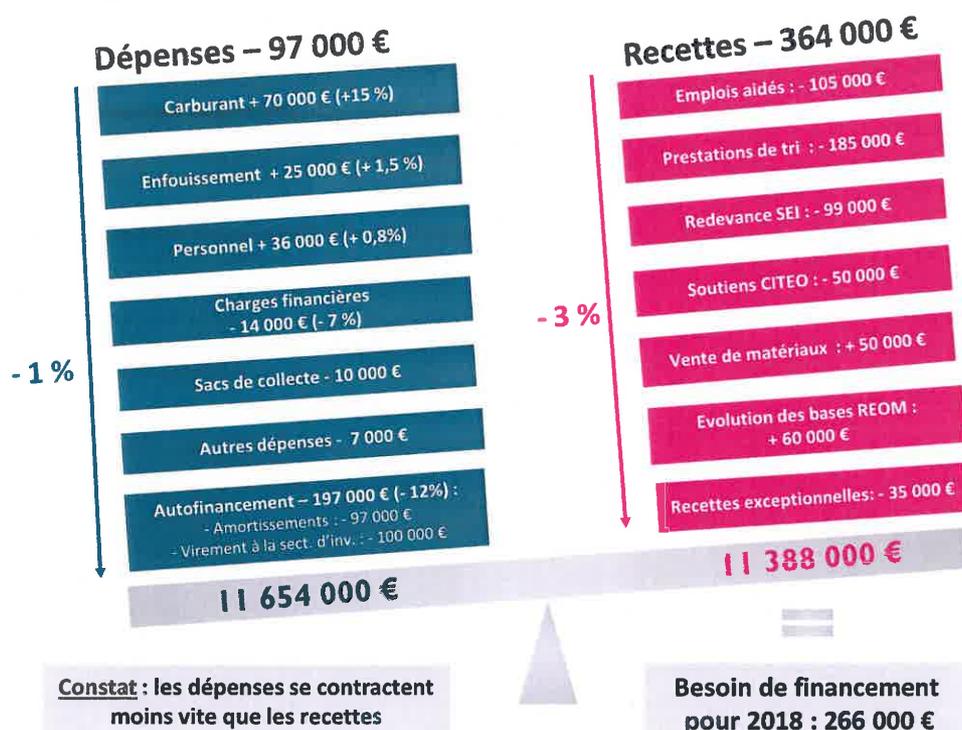
14



OB  
construites  
sur une  
neutralité  
financière du  
départ de GP

## 7 Synthèse de l'évolution des dépenses et recettes :

⇒ Cf. annexes 4 à 6



15

## ANNEXES

**Annexe 1 :** Détail des investissements réalisés

**Annexe 2 :** Programme d'investissement pour 2018

**Annexe 3 :** Variation des effectifs

**Annexe 4 :** Présentation simplifiée des recettes d'exploitation

**Annexe 5 :** Présentation simplifiée des dépenses d'exploitation

**Annexe 6 :** Tableau de facturation de la REOM

**Annexe 7 :** Point d'exécution des PPI

16

## Annexe 1 : Détail des investissements réalisés

### LE CENTRE DE TRI

Centre de Tri	Année	Valeur	Amortissements			VNC au 31/12/2016	Amortissements 2017
			Durée	Annuels	Constatés		
<b>Centre de tri et VRD</b>		<b>3 237 010,41</b>		<b>115 006,13</b>	<b>1 155 452,44</b>	<b>2 081 557,97</b>	<b>115 006,13</b>
Bâtiments	2005	1 906 194,54	40	47 654,86	524 204,58	1 381 989,96	47 654,86
Process industriel	2005	1 055 782,00	20	53 289,10	559 535,55	506 246,45	53 289,10
VRD	2007/2012	265 033,87	20	14 062,17	71 712,31	193 321,56	14 062,17
<b>Aménagement de la chaîne de tri</b>		<b>54 950,21</b>		<b>2 701,71</b>	<b>27 233,94</b>	<b>27 716,27</b>	<b>2 136,53</b>
Bâtiments	2008	1 832,21	40	45,81	366,46	1 465,75	45,81
Process industriel	2009	15 430,00	20	771,50	5 400,50	10 029,50	771,50
	2009	5 700,00	20	285,00	1 995,00	3 705,00	285,00
	2009	12 134,00	20	606,30	4 248,30	7 889,70	606,30
	2009	12 850,00	20	642,50	12 773,68	76,32	76,32
	2009	7 000,00	20	350,00	2 430,00	4 550,00	350,00
<b>Modernisation de la Chaîne de tri</b>		<b>1 242 318,13</b>		<b>88 288,79</b>	<b>282 108,37</b>	<b>960 217,76</b>	<b>161 981,03</b>
Process industriel	2011	541 929,80	20	47 096,49	235 482,45	705 447,35	47 096,49
Cabine Pré-tri	2012	29 958,00	20	1 497,75	5 951,00	24 004,00	1 497,75
Système maintenance	2012	2 477,02	10	247,70	990,80	1 486,22	247,70
Ouvreur de sacs	2013	257 923,01	7	36 846,14	36 846,14	221 076,87	110 538,42
Divers		5 016,55		1 300,34	1 414,99	3 601,56	1 300,34
<b>Matériel de transport</b>		<b>171 921,00</b>		<b>34 384,20</b>	<b>83 184,20</b>	<b>88 736,80</b>	<b>34 384,20</b>
Chargeuse télécommande	2013	122 000,00	5	24 400,00	73 200,00	48 600,00	24 400,00
Charot	2015	49 921,00	5	9 984,20	9 984,20	39 936,80	9 984,20
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 701 183,10</b>		<b>239 080,46</b>	<b>1 546 555,96</b>	<b>3 154 627,14</b>	<b>312 206,56</b>

17

### LA PLATE-FORME DE COMPOSTAGE ET DE BROYAGE

Plate-forme de compostage Et de broyage de bois	Année	Valeur	Amortissements			VNC au 31/12/2016	Amortissements 2017
			Durée	Annuels	Constatés		
<b>Bâtiments</b>		<b>382 805,03</b>		<b>12 753,50</b>	<b>58 220,27</b>	<b>306 948,32</b>	<b>12 752,98</b>
Construction	2005	129 255,78	30	4 308,53	47 396,00	81 859,78	4 308,00
Divers	2006	3 635,00	30	121,17	1 210,51	2 424,49	121,17
Caesiers	2008	39 956,25	30	1 331,88	10 513,76	29 342,49	1 331,88
Hangar de stockage du bois	2016	209 758,00	30	6 991,93	0,00	193 321,56	6 991,93
<b>Installation, agencement, aménagement</b>		<b>1 688 894,27</b>		<b>85 982,61</b>	<b>761 612,32</b>	<b>927 281,95</b>	<b>85 982,61</b>
Aménagement de la plate-forme	2005	1 146 862,44	20	57 343,12	630 773,12	516 089,32	57 343,12
Extension plate-forme de compostage	2007	133 827,50	20	6 691,38	50 222,42	73 605,08	6 691,38
Aérateur bassin de compostage	2009	12 854,50	20	642,73	4 499,06	8 355,44	642,73
Nouvelles cellules de compostage (2)	2010	62 482,30	20	3 124,12	18 744,72	43 737,58	3 124,12
Aménagement zone de broyage	2012	153 086,43	20	7 654,32	30 617,28	122 469,15	7 654,32
Fourniture d'un tunnel	2013	20 758,00	10	2 075,80	5 426,40	15 331,60	2 075,80
Traitement des Lixivats	2013	50 863,10	20	2 543,16	5 421,32	45 441,78	2 543,16
Eclaircissage des bassins de compostage	2015	78 160,00	20	3 908,00	3 908,00	74 252,00	3 908,00
Installation des blocs	2015	30 000,00	15	2 000,00	2 000,00	28 000,00	2 000,00
<b>Matériels</b>		<b>627 959,87</b>		<b>71 170,43</b>	<b>247 625,21</b>	<b>380 334,66</b>	<b>66 936,80</b>
Crible rotatif	2006	99 470,00	10	9 947,00	99 470,00	0,00	0,00
Broyeur	2012	357 130,00	10	35 713,00	142 862,00	214 268,00	35 713,00
Grille	2013	7 000,00	5	1 366,66	4 433,34	2 566,66	1 366,66
Divers	2013	859,87	3	286,62	859,87	0,00	0,00
Chargeuse	2016	163 500,00	7	23 357,14	0,00	163 500,00	23 357,14
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 699 459,17</b>		<b>169 906,54</b>	<b>1 068 457,80</b>	<b>1 614 564,93</b>	<b>159 672,39</b>

18

### LA STATION DE TRANSFERT

Service du transfert	Année	Valeur	Durée	Amortissements		VNC au 31/12/2016	Amortissements 2017
				Annuels	Constates		
Station de transfert		1 303 679,85		73 726,55	602 744,88	610 938,77	61 126,55
Bâtimens	2005	397 467,48	30	13 248,92	145 737,00	251 730,48	13 248,92
Aménagements	2005	602 071,60	20	30 143,58	331 583,58	271 288,02	30 143,58
Tracteur routier	2008	77 500,00	10	7 750,00	62 000,00	15 500,00	7 750,00
Tracteur routier	2014	75 000,00	10	7 500,00	15 000,00	30 000,00	7 500,00
Remorque FMA (2)	2004	126 000,00	10	12 600,00	126 000,00	0,00	0,00
Remise en état FMA	2011	24 840,57	10	2 484,06	12 420,30	12 420,27	2 484,06
<b>Service Polybenes</b>		<b>995 915,50</b>	<b>55,00</b>	<b>162 118,50</b>	<b>354 894,60</b>	<b>641 220,99</b>	<b>162 118,50</b>
Véhicules poids lourds (7)		830 465,56	10	143 839,66	279 056,60	551 369,96	143 839,66
Remorques porte-caissons (5)		101 560,00	10	10 156,00	46 970,00	54 590,00	10 156,00
Bennes renforcées (2)	2014	7 980,00	15	532,00	1 364,00	6 916,00	532,00
Grue (1)	2010	45 940,00	10	4 594,00	27 564,00	18 376,00	4 594,00
Aménagements		9 969,00	10	996,90	0,00	9 969,00	996,90
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 299 595,24</b>		<b>235 845,11</b>	<b>1 047 435,48</b>	<b>1 252 159,76</b>	<b>223 245,11</b>

19

## Annexe 2 : Programme d'investissement pour 2018

DEPENSES		RECETTES	
<b>OPERATION 100-218 : MODERNISATION des DECHETERIES</b>			
Fourniture et pose de bornes et barrières dans 7 déchèteries (Montmorillon, Civray, Pleumartin, St - Savin, Lussac-les-Chbx, Verrières et Charroux)	88 500,00 €	Emprunt (56 %) Autofinancement (44 %)	250 000,00 € 16 000,00 €
Prestations de lancement, d'intégration et formation	3 500,00 €		
Travaux VRD préalable à la pose	25 000,00 €		
Badges (40 000 x 0,45 €)	18 000,00 €		
Travaux divers de mise aux normes électriques et autres	131 000,00 €		
<b>Sous-total</b>	<b>266 000,00 €</b>	/	<b>266 000,00 €</b>
<b>OPERATION 120-2018 : DISPOSITIF de COLLECTE</b>			
Caissons de déchèterie	71 000,00 €	Autofinancement	126 000,00 €
Bornes d'apport volontaire	34 500,00 €		
Bacs pour points de regroupement	13 000,00 €		
Plateformes / Renouvellement bacs OMR	7 500,00 €		
<b>Sous-total</b>	<b>126 000,00 €</b>	/	<b>126 000,00 €</b>
<b>OPERATION 110-2018 : MATERIELS ROULANTS</b>			
Polybenne (1)	125 000,00 €	Autofinancement	175 000,00 €
Remorque porte-caissons (1)	35 000,00 €		
Véhicule légers (1)	15 000,00 €		
<b>Sous-total</b>	<b>175 000,00 €</b>	/	<b>175 000,00 €</b>
<b>TOTAL des OPERATIONS d'INVESTISSEMENT</b>	<b>567 000,00 €</b>		<b>567 000,00 €</b>

20

## Annexe 2 : Programme d'investissement pour 2018 - suite

DEPENSES		RECETTES	
AUTRES INVESTISSEMENTS (hors opérations)			
Travaux de reprise d'une partie de la plateforme de compostage	250 000,00 €	Autofinancement	364 000,00 €
Barrières d'entrée et badgeuses pour l'éco-pôle	25 000,00 €		
Matériels informatiques	8 000,00 €		
Logiciels	2 500,00 €		
PDA (déchèterie)	2 500,00 €		
Bacs individuels pour les professionnels	20 000,00 €		
Dispositifs de collecte pour les professionnels	20 000,00 €		
Matériels de communication	6 000,00 €		
Travaux de chauffage et climatisation	30 000,00 €		
<b>TOTAL des AUTRES INVESTISSEMENTS</b>	<b>364 000,00 €</b>		<b>364 000,00 €</b>

Montant total du programme 2018 : 931 000 €

21

## Annexe 3 : Variation des effectifs

EFFECTIFS	2017		2018	
	Agents	ETP	Agents	ETP
▪ Titulaires 35 h	78	73	73	73
▪ Titulaires 31 h	13	11,5	12	10,63
▪ Non-titulaires 35 h	1	1	1	1
<b>Sous-total : agents de droit public</b>	<b>92</b>	<b>90,50</b>	<b>86</b>	<b>84,63</b>
▪ CDI 35 h	7	7	8	8
▪ CDI 30 h	1	0,85	1	0,85
<b>Sous-total : agents de droit privé</b>	<b>8</b>	<b>7,85</b>	<b>9</b>	<b>8,85</b>
<b>S/Total 1 : agents permanents</b>	<b>100</b>	<b>98,35</b>	<b>95</b>	<b>93,48</b>
▪ CAE 30 h	1	0,85	1	0,85
▪ CAE 22h	7	4,40	4	4,41
▪ Emploi d'avenir 35 h	14	14	14	14
<b>S/Total 2 : agents non-permanents</b>	<b>22</b>	<b>19,25</b>	<b>19</b>	<b>19,26</b>
<b>Total général</b>	<b>122</b>	<b>117,60</b>	<b>114</b>	<b>112,74</b>

22

## Annexe 4 : Présentation simplifiée des recettes d'exploitation

RECETTES d'EXPLOITATION				
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2017	OB 2018	Variation
013	Atténuations de charges	329 630,00 €	224 000,00 €	-32%
70	Produits des services / travaux	7 740 000,00 €	7 631 644,79 €	-1%
74	Subventions d'exploitation	1 003 000,00 €	956 000,00 €	-5%
75	Autres produits de gestion courante	311 000,00 €	208 500,00 €	-33%
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>9 383 630,00 €</b>	<b>9 020 144,79 €</b>	<b>-4%</b>
77	Produits exceptionnels	28 527,99 €	26 000,00 €	-9%
78	Reprise sur provisions	99 000,00 €	99 000,00 €	0%
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>9 511 157,99 €</b>	<b>9 145 144,79 €</b>	<b>-4%</b>
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	147 482,00 €	150 000,00 €	2%
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>147 482,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>2%</b>
<b>RESULTAT d'EXPLOITATION REPORTE (002)</b>		<b>2 093 360,01 €</b>	<b>2 093 000,00 €</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL des RECETTES d'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>11 752 000,00 €</b>	<b>11 388 144,79 €</b>	<b>-3%</b>

23

## Annexe 5 : Présentation simplifiée des dépenses d'exploitation

DEPENSES d'EXPLOITATION				
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2017	OB 2018	Variation
011	Charges à caractère général	3 967 000,00 €	4 046 500,00 €	2%
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 527 465,00 €	4 564 000,00 €	1%
65	Autres charges de gestion courante	8 300,00 €	6 500,00 €	-22%
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>8 502 765,00 €</b>	<b>8 617 000,00 €</b>	<b>1%</b>
66	Charges financières	200 000,00 €	186 000,00 €	-7%
67	Charges exceptionnelles	670 711,50 €	670 711,00 €	0%
022	Dépenses imprévues	700 000,00 €	700 000,00 €	0%
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>10 073 476,50 €</b>	<b>10 173 711,00 €</b>	<b>1%</b>
023	Virement de la section de fonctionnement	390 988,50 €	291 000,00 €	-26%
042	Opération d'ordre de transferts entre section	1 287 535,00 €	1 190 000,00 €	-8%
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 678 523,50 €</b>	<b>1 481 000,00 €</b>	<b>-12%</b>
<b>TOTAL des DEPENSES d'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>11 752 000,00 €</b>	<b>11 654 711,00 €</b>	<b>-1%</b>

24

## Annexe 6 : Tableau de facturation de la REOM

EPCI	ANNEE 2018				
	TOTAL FACTURE 2017 HT	Réduction de titres HT au 1er/10/2017	PROJECTION Réduction de titres HT au 31/12/2017	Produit attendu 2018 HT	Contribution SIMER 2018 - 97 % du produit attendu
CC DU CIVRAISIEN EN POITOU	1 118 094,01 €	10 470,00 €	15 705,00 €	1 102 389,01 €	1 069 317,34 €
CC VIENNE ET GARTEMPE :	3 807 050,28 €	29 663,00 €	50 850,86 €	3 756 199,42 €	3 643 513,44 €
<b>CA GRAND CHATELLERAULT :</b> <i>Angles-sur-l'Anglin, Chenevelles, Coussay-les-Bois, La Roche-Posay, Leigné-les-Bois, Lésigny, Mairé, Pleumartin et Vicq-sur-Gartempe</i>	689 319,93 €	6 627,00 €	13 254,00 €	676 065,93 €	655 783,95 €
<b>Sous-total 1 -</b>	<b>5 614 464,22 €</b>	<b>46 760,00 €</b>	<b>79 809,86 €</b>	<b>5 534 654,36 €</b>	<b>5 368 614,73 €</b>
<b>GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE :</b> <i>Chauvigny, Jardres, La Puye et Ste-Radegonde</i>	808 717,31 €	8 217,00 €	12 325,50 €	796 391,81 €	772 500,06 €
<b>Sous-total 2 -</b>	<b>808 717,31 €</b>	<b>8 217,00 €</b>	<b>12 325,50 €</b>	<b>796 391,81 €</b>	<b>772 500,06 €</b>
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>6 423 181,53 €</b>	<b>54 977,00 €</b>	<b>92 135,36 €</b>	<b>6 331 046,17 €</b>	<b>6 141 114,79 €</b>

**Pour mémoire : contributions 2017 ⇒ 6 080 196,74 €**  
= **Evolution des bases de la REOM pour 2018 : 60 918,05 €**

25

## Annexe 7 : Point d'exécution PPI

Opération : 100 Modernisation des déchèteries							
Dépenses d'investissement		2014	2015	2016	Prévisions 2017	OB 2018	AUTORISATION DE PROGRAMME
Article	Désignation	N° CP 100-2014	N° CP 100-2015	N° CP 100-2016	N° CP 100-2017	N° CP 100-2018	
2051	Concessions et droits assimilés	- €	7 983,60 €	- €	- €		7 983,60 €
2115	Terrains bâtis	- €	- €	- €	18 000,00 €		
2131	Bâtiments	- €	- €	5 949,80 €	- €		5 949,80 €
2148	Construction sur sol d'Autrui	- €	9 875,43 €	- €	- €		9 875,43 €
2145	Const. Sur sol d'autrui Inst. Générale	556 436,61 €	- €	- €	- €		556 436,61 €
2154	Matériel industriel	22 738,50 €	74 160,00 €	18 450,00 €	34 765,14 €		150 113,64 €
2181	Installations Générales	92 625,00 €	117 906,64 €	13 851,00 €	- €		224 382,64 €
2188	Autres	13 780,19 €	21 192,00 €	- €	- €	110 000,00 €	144 972,19 €
2317	Immo. Reçues au titre d'une mise à dispo	- €	442 931,05 €	333 276,68 €	343 000,00 €	156 000,00 €	1 275 207,73 €
<b>CREDITS de PAIEMENT</b>		<b>685 580,30 €</b>	<b>674 048,72 €</b>	<b>371 527,48 €</b>	<b>395 765,14 €</b>	<b>266 000,00 €</b>	<b>2 392 921,64 €</b>
Soit pour les 3 premières années : 1 731 156,40 €							
<b>Montant de l'opération arrêté par délibération du 31.03.2017</b>		<b>685 580,30 €</b>	<b>674 048,72 €</b>	<b>371 527,48 €</b>	<b>432 000,00 €</b>	<b>346 043,50 €</b>	<b>2 500 000,00 €</b>
<b>Commentaires liés à l'exécution de l'opération 2017 et OB 2018</b>		/	/	/	L'acquisition du bâtiment modulaire ne serait pas réalisée (espace dons), ainsi que les aménagements pour le stockage des DV	Réduction du programme suite à l'arrêt des subventions de l'ADEME	/

26

Dépenses d'investissement		2015	2016	Prévisions 2017	OB 2018	2019	AUTORISATION
Article	Désignation	N° CP 110-2015	N° CP 110-2016	N° CP 110-2017	N° CP 110-2018	N° CP 110-2019	DE PROGRAMME
	Benne ordures ménagères	171 530,00 €	332 775,69 €	163 391,56 €	- €	380 000,00 €	1 047 697,25 €
	Polybenne	123 250,00 €	123 316,75 €	124 303,28 €	125 000,00 €	- €	495 870,03 €
	Remorques porte-caissons	- €	- €	32 300,00 €	35 000,00 €	- €	67 300,00 €
	Remorques à fond mouvant	- €	65 000,00 €	68 500,00 €	- €	- €	133 500,00 €
2182	Tracteur routier (Service transfert)	- €	- €	- €	- €	82 000,00 €	82 000,00 €
	Chargeur (Service compostage)	163 500,00 €	- €	- €	- €	- €	163 500,00 €
	Crible	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Chargeur chaîne de Tri	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Véhicules légers	36 479,34 €	- €	- €	15 000,00 €	- €	51 479,34 €
<b>CREDITS de PAIEMENT</b>		<b>494 759,34 €</b>	<b>521 092,44 €</b>	<b>388 494,84 €</b>	<b>175 000,00 €</b>	<b>462 000,00 €</b>	<b>2 041 346,62 €</b>

Montant de l'opération arrêté par délibération du 31.03.2017	494 759,34 €	521 092,44 €	393 500,00 €	483 000,00 €	381 250,00 €	2 273 601,78 €
Commentaires liés à l'exécution de l'opération OB 2018	/	/	/	Redéfinition du programme : Suppression de l'acquisition de 2 BOM / Rajout d'une remorque porte-caissons / remplacement du chargeur par 1 polybenne	/	

27

## Opération : 120 PPI Dispositifs de Collecte

Dépenses d'investissement		2015	2016	Prévisions 2017	OB 2018	2019	AUTORISATION
Article	Désignation	N° CP 120-2015	N° CP 120-2016	N° CP 120-2017	N° CP 120-2018	N° CP 120-2019	DE PROGRAMME
2154	Matériel Industriel	111 102,65 €	115 018,60 €	92 498,59 €	118 500,00 €	127 232,60 €	564 352,44 €
	Bomes d'apport Volontaire	27 098,00 €	33 668,00 €	8 100,00 €	34 500,00 €	34 500,00 €	137 866,00 €
	Caissions de Déchèterie	71 027,25 €	68 710,00 €	68 813,99 €	71 000,00 €	71 250,00 €	350 801,24 €
	Bacs de collecte	12 977,40 €	12 640,60 €	15 584,60 €	13 000,00 €	21 482,60 €	75 685,20 €
2248	Construction sur sol d'autrui	15 206,40 €	1 814,20 €	2 731,20 €	7 500,00 €	0,00 €	27 251,80 €
	Plateforme point de regroupement	15 206,40 €	1 814,20 €	2 731,20 €	7 500,00 €	0,00 €	27 251,80 €
<b>CREDITS de PAIEMENT</b>		<b>126 309,05 €</b>	<b>116 832,80 €</b>	<b>95 229,79 €</b>	<b>126 000,00 €</b>	<b>127 232,60 €</b>	<b>591 604,24 €</b>

Montant de l'opération arrêté par délibération du 31.03.2017	126 309,05 €	116 832,80 €	129 235,00 €	127 100,00 €	127 232,60 €	626 709,45 €
Commentaires liés à l'exécution de l'opération 2017	/	/	Pas d'acquisition de bornes à verre, mais seulement de JRM (x10)	/	/	

28



**EURECKA**

## Etude technico-économique du centre de tri du SIMER



Réunion n°3 de présentation des scénarios  
Version 1

6 novembre 2017

Thierry OUDART  
Didier RALLU



**EURECKA**

## Objectif de cette étude

**Etude technico-économique du centre de tri du SIMER dans le cadre des projets d'extension de consignes de tri des Emballages.**

Accompagner le SIMER sur les évolutions du centre de tri des déchets de collecte sélective en réalisant une étude technico-économique pour faire évoluer le process et le site vers une capacité d'environ 10 à 15.000 t/an (scénario à valider lors de l'étude) en vue du prochain Appel à Projets du/des éco-organismes (Janvier 2018)

# Les différentes étapes

1. Analyse des documents existants
  2. Etude du centre de tri et identification des scénarios possibles (avec hypothèses)
  3. Réunion de présentation des hypothèses et des scénarios
  4. Réalisation et analyse des scénarios (technique et économique)
  5. Présentation des résultats et échanges avec le SIMER
  6. Préparation d'une présentation pour la réunion avec les collectivités
- 
7. Rapport final

27/11/2017

3

# Planning

Phase	Étapes	Mai		Juin			Juillet			Août				Septembre				Octobre				Novembre				Décembre					
		sem 23	sem 24	sem 25	sem 26	sem 27	sem 28	sem 29	sem 30	sem 31	sem 32	sem 33	sem 34	sem 35	sem 36	sem 37	sem 38	sem 39	sem 40	sem 41	sem 42	sem 43	sem 44	sem 45	sem 46	sem 47	sem 48	sem 49	sem 50	sem 51	sem 52
	Décision du Simer pour le prestataire et réunion d'information auprès des collectivités	→																													
1	Analyse des documents existants	▲																													
2	Etude du centre de tri et identification des scénarios possibles																														
3	Réunion de présentation des scénarios					▲	→																								
4	Réalisation et analyse des scénarios (technique et économique)																														
5	Présentation des résultats et réunion d'échange avec le SIMER																														
6	Préparation d'une présentation pour la réunion avec les collectivités																														
7	Rapport final																														

### Livrables :

- Support de présentation des scénarios : juillet 2017
- Powerpoint de présentation des résultats des scénarios : septembre 2017
- Powerpoint mis à jour pour la réunion collectivités : octobre 2017
- Rapport final : support complété avec annexes : fin novembre 2017

▲ Réunion SIMER  
→ Décision

**Objectif** : être prêt en vue de l'AAP de CITEO pour février/mars 2018

27/11/2017

4

# 1. Hypothèses

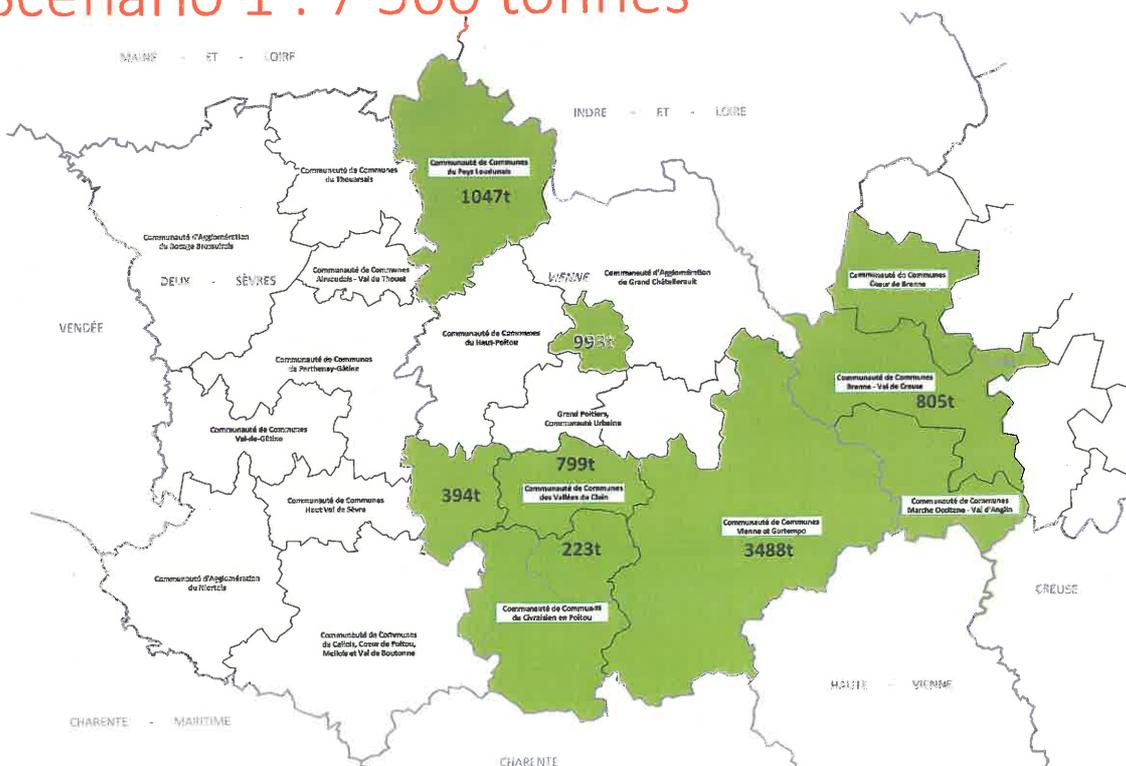
## 1. Gisement de déchets : détail des tonnages et projections

Dép	EPCI / Syndicats		2015			2025		
	Avant 2017	Au 01/01/2017	Mélange	Emballages	JRM	Mélange	Emballages	JRM
86	CC du Pays Loudunais 25 827 hab			781			1047	
	CA Grand Châtellerault	Sous-total	121	1555		225	2280	
	CA Haut Poitou	Sous-total	1143	251		1374	403	
	CU Grand Poitiers	Sous-total	9012	488		9590	733	
	CC des Vallées du Clain 26 489 hab			754			799	
	SIMER	Sous-total	2972	0		3488	0	
	CC du Pays Gencéen 7 813 hab			148			223	
	<b>Sous-Total 86</b>		<b>13248</b>	<b>3977</b>	<b>4200</b>	<b>14677</b>	<b>5485</b>	<b>4058</b>
36	SYMCTOM du Blanc 28 420 ha		<b>0</b>	<b>532</b>	<b>626</b>	<b>0</b>	<b>805</b>	<b>626</b>
79	CA Niort (117811 hab)		5 700			6291	1243	263
	CC Cœur du Poitou		265					
	CC Parthenay Gatine		1 400		180	572	916	520
	SMC 79			1 420			1129	716
	SICTOM de LOUBEAU			110			1180	826
	CA du bocage Bressuirais		3 500			3940		
	CC Du Thouarsais			450	550		754	474
	CC du Airvaudais - Val du Thouet			180	200		238	185
	SICTOM coulonges			280			520	368
	<b>Sous-total 79</b>		<b>10 865</b>	<b>3 110</b>	<b>750</b>	<b>10 803</b>	<b>5 980</b>	<b>3 352</b>
<b>TOTAL</b>			<b>24 113</b>	<b>7 619</b>	<b>5 576</b>	<b>25 480</b>	<b>12 270</b>	<b>8 036</b>
				<b>31 732</b>	<b>37 308</b>		<b>37 750</b>	<b>45 786</b>

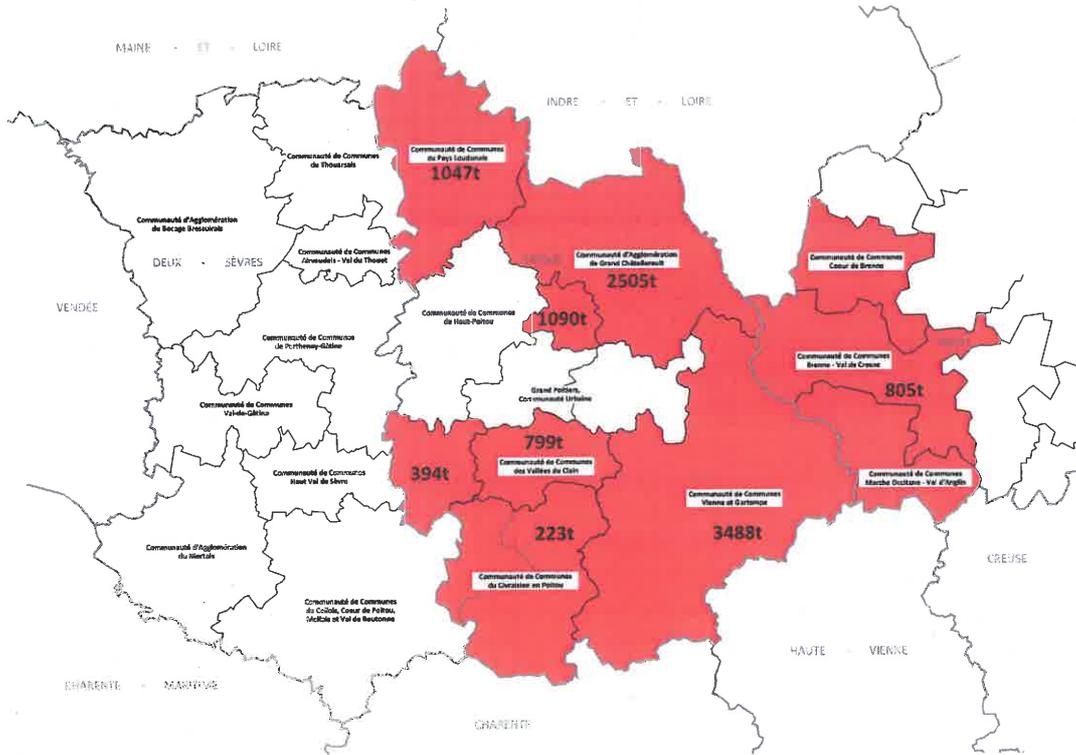
27/11/2017

5

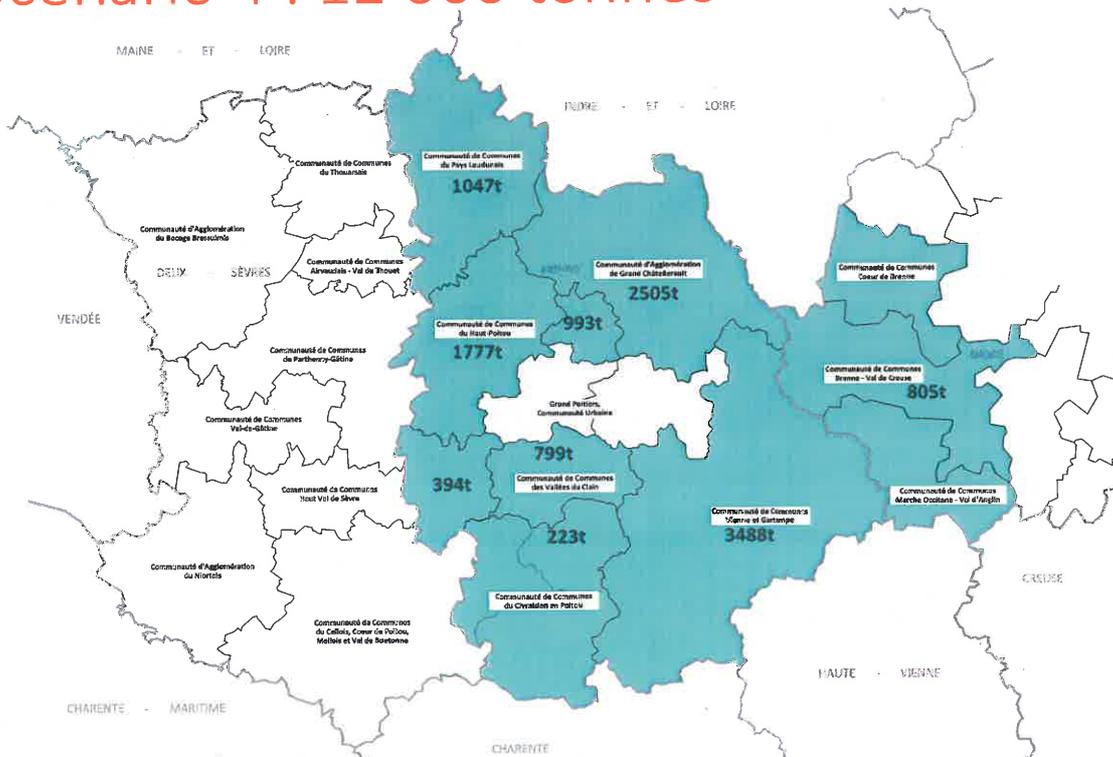
## Scénario 1 : 7 500 tonnes



## Scénario 2 : 10 000 tonnes



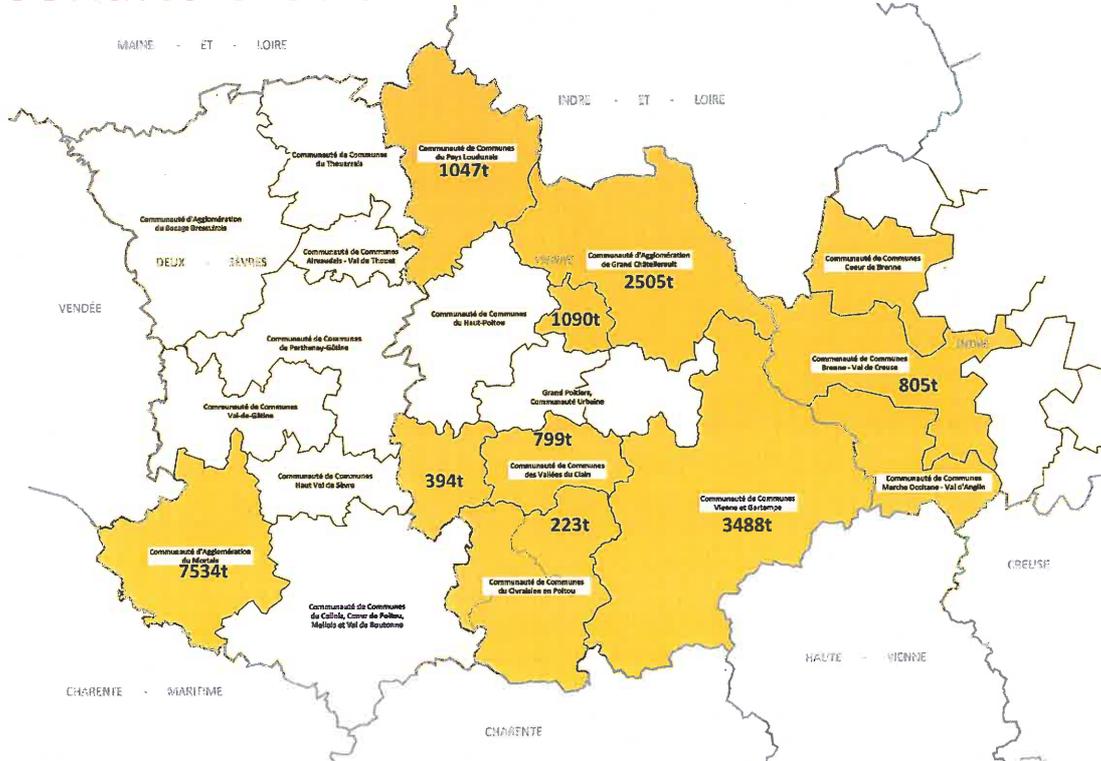
## Scénario 4 : 12 000 tonnes



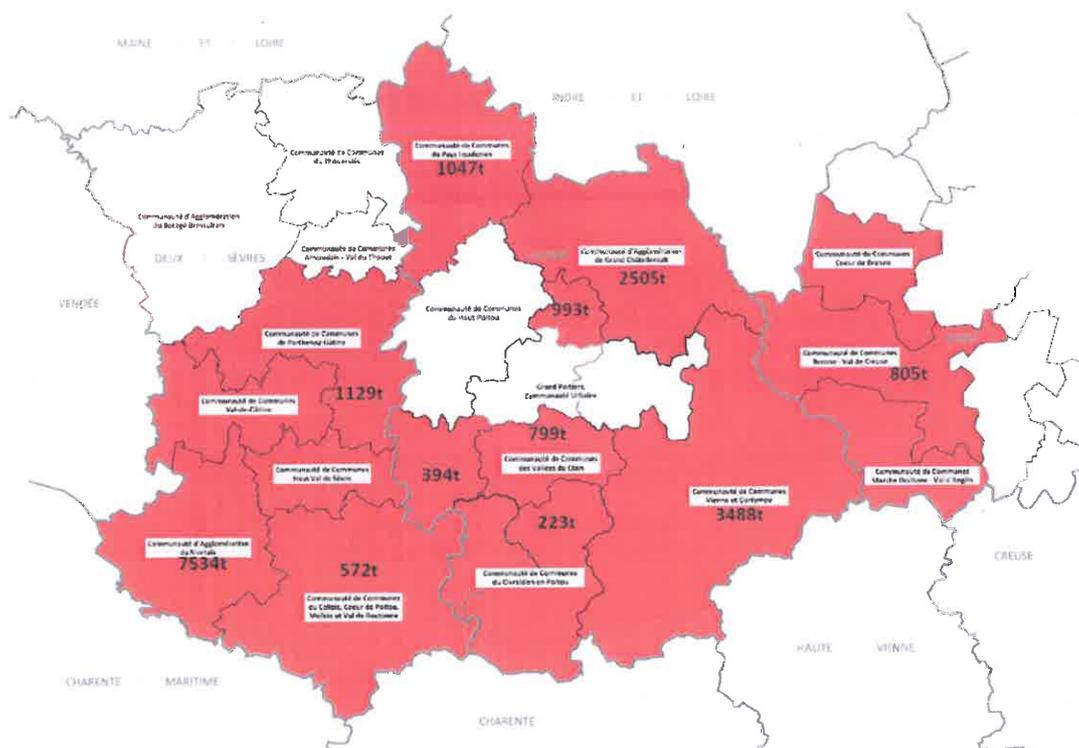
# Scénario 4 bis : 12 000 tonnes



# Scénario 5 et 6 : 15 000 tonnes



# Scénario 3 : 20 000 tonnes



## 3. Les scénarios (10/2017)

Discussion depuis Juillet pour (Multi 66%/Emb 33%) :

Scénario	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Description	Tri en 1 poste	Tri en 1.8 poste	Tri en 1 poste	Tri en 1 poste	Tri en 1.8 poste	Tri en séquence 1.8 poste
Tonnage	7.500 t/an	10.000 t/an	10.000 t/an	12.000 t/an	15.000 t/an	15.000 t/an
Capacité en 2 postes	15.000 t/an	11.100 t/an	20.000 t/an	24.000 t/an	16.700 t/an	16.700 t/an
Débit en t/h (Multi/Emb)	6,3/3,9	4,7/2,9	8,4/5,1	10/6,1	7,0/4,3	7,3/6,0
Avantages	Réduire les coûts d'exploitation + pb personnel Capacité disponible	Nettoyage vendredi am Base SIMER élargie	Tri des tonnages prévus hors 79 en 1 poste	Grande capacité de réserve	Nettoyage vendredi am	Nettoyage vendredi am Equilibrer les équipes (pour la montée en charge)
Variante			Tri Simplifié S3 <sub>sim</sub>		Tri Simplifié S5 <sub>sim</sub>	

## 4. Les scénarios

1. Les hypothèses techniques et économiques
2. Les surfaces
3. Les PID
4. Les CAPEX
5. Les OPEX

27/11/2017

13

## 4. Les scénarios

1. Les hypothèses techniques et économiques

Composition des flux à terme (base ADEME 2030 et données locales)

Matériau	Flux de collecte	
	Multi-matériaux	Emballages
Papiers	41,2%	8,0%
Cartons non complexés	21,6%	33,7%
Cartons complexés	1,8%	2,8%
Flaconnage plastique	11,6%	18,1%
Pots/barquettes plastiques	3,9%	6,0%
Films plastiques	3,4%	5,3%
Acier	5,9%	9,2%
Aluminium	0,7%	1,1%
Indésirables	10,0%	15,6%
TOTAL	100%	100%
Densité (entrée process)	71 kg/m <sup>3</sup>	51 kg/m <sup>3</sup>

27/11/2017

14

## 4. Les scénarios

### 1. Les hypothèses techniques et économiques (exemple)

Composition	Flux de collecte		
	Multi-matériaux	Emballages	TOTAL
% massique flux entrants	66%	34%	100%
Tonnage entrant	4 950 t/an	2 550 t/an	7 500 t/an
% volumique flux entrants	58%	42%	100%
Volume entrant process	70 000 m3/an	50 000 m3/an	120 000 m3/an
Densité entrée process	71 kg/m3	51 kg/m3	63 kg/m3

27/11/2017

15

## 4. Les scénarios

### 1. Les hypothèses techniques et économiques

Paramètres	Données validées
Nombre de jours de tri par an	250 jours par an
Nombre de jours par semaine	5 jours par semaine
Horaires de travail	7 h par poste
Temps de pause (hors horaire)	0,5 h par poste
Temps de nettoyage	0,5 h par poste
Temps de tri réel	6,5 h par poste
Taux de disponibilité du process	>90%
=> Nombre d'heures de tri par poste	1460 h (250*6,5*90%)

27/11/2017

16

## 4. Les scénarios

### 1. Les hypothèses techniques et économiques

Paramètres	Détail	Données à valider	Hypothèses
Bâtiment existant		Amortissement comptable	233 k€/an
Process existant (conservé)	Presse à balles, ...	Amortissement comptable	10 ans
Nouveau Process	Ligne de tri ECT	Amortissement	
Engins Manutention	Location?		50 k€/an
Frais financiers	Pour nouveau process	Pour nouveau process	2%
Personnel (données SIMER) (Y compris remplacement congés)	Chef de centre	1	55 k€/an
	Administratif	1,5 (caractérisation)	35 k€/an
	Responsable maintenance	0,5	41 k€/an
	Chef d'équipe	1/poste	45 k€/an
	Conducteurs d'engins	2/poste	38 k€/an
	Maintenance/Nettoyage	1/poste	41 k€/an
	Opérateurs de tri	X/poste suivant besoin	32 k€/an
Entretien / Maintenance	% CAPEX / bâtiment /VRD % CAPEX équipement	0,5%/an Fixe : 1%/an + Variable 1% poste/an	150 à 200 k€/an
Assurances Contrôle annuel	Données SIMER		60 k€/an
Electricité	Consommation		0,12 €/kWh
Frais de gestion/structure		% des frais hors amortissement et refus	5%
Traitement des refus	Y compris transport		100 €/tonne

27/11/2017

17

## 4. Les scénarios

### 2. Les surfaces (amont)

Flux entrant	Scénario S1	Scénario S3	Scénario S4	Scénario S5
Tonnage annuel trié	7 500 t/an	10 000 t/an	12 000 t/an	15 000 t/an
Nb de jours d'apport/ an	250 jours/an			
Tonnage d'apport journalier	30 t/jour	40 t/jour	48 t/jour	60 t/jour
Densité	64 kg/m3	64 kg/m3	64 kg/m3	64 kg/m3
Volume journalier d'apport	467 m3/jour	623 m3/jour	748 m3/jour	935 m3/jour
Capacité de stockage	3 jours d'apport	3 jours d'apport	3 jours d'apport	3 jours d'apport
Hauteur moyenne de stockage	4,5 m	4,5 m	4,5 m	4,5 m
Superficie de stockage amont	310 m <sup>2</sup>	420 m <sup>2</sup>	500 m <sup>2</sup>	620 m <sup>2</sup>
Nombre de lots par flux	2	2	2	2
Superficie zone de manœuvre (1/2 stockage)	155 m <sup>2</sup>	210 m <sup>2</sup>	250 m <sup>2</sup>	310 m <sup>2</sup>
Superficie de stockage amont (25% marge)	543 m <sup>2</sup>	735 m <sup>2</sup>	875 m <sup>2</sup>	1 085 m <sup>2</sup>

27/11/2017

18

## 4. Les scénarios

### 2. Les surfaces (aval)

Flux entrant	Scenarion S1, S2, S3 et S4													
Tonnage annuel trié	11 890 t/an											Deduction de 1% de frets		
Matériaux triés	JRM	GdM	PCNC	PCC	BF PB PET clair	BF PB PET foncé	PE/PP/PS	Films PE	Acier	Aluminium		Total hors refus	Indésirables	
Tonnage produit	2 712t	718t	3 055t	244t	1 120t	300t	528t	206t	831t	83t		9 797t	2 083t	
Conditionnement	Balle	Balle	Balle	Balle	Balle	Balle	Balle	Balle	Paquet	Balle			comp	
Nb de jours de production/ an	250 jours/an													
Tonnage production journalière	11 t/jour	3 t/jour	12 t/jour	1 t/jour	4 t/jour	1 t/jour	2 t/jour	1 t/jour	3 t/jour	0 t/jour	0 t/jour	39 t/jour	8 t/jour	
Capacité de stockage : 1.5 camion	36 t	38 t	36 t	38 t	26 t	23 t	26 t	33 t	35 t	20 t				
Hauteur de stockage (en nb de balles)	3 balles													
Dimension balle : H=0,75 L=1.1 long=...	1,5 m	1,5 m	1,5 m	1,5 m	1,1 m	1,1 m	1,1 m	1,5 m		1,1 m				
Densité balle kg/m <sup>3</sup>	600	620	600	620	305	315	315	315		320				
Poids moyen d'une balle	743 kg	767 kg	743 kg	767 kg	277 kg	286 kg	286 kg	390 kg		290 kg				
Surface de 10 jours de production	80 m <sup>2</sup>	21 m <sup>2</sup>	91 m <sup>2</sup>	7 m <sup>2</sup>	65 m <sup>2</sup>	17 m <sup>2</sup>	30 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup>		5 m <sup>2</sup>				
Surface minimale	22 m <sup>2</sup>	22 m <sup>2</sup>	22 m <sup>2</sup>	22 m <sup>2</sup>	31 m <sup>2</sup>	26 m <sup>2</sup>	30 m <sup>2</sup>	38 m <sup>2</sup>		22 m <sup>2</sup>				
Surface allouée (+20%)	96 m <sup>2</sup>	27 m <sup>2</sup>	109 m <sup>2</sup>	27 m <sup>2</sup>	78 m <sup>2</sup>	31 m <sup>2</sup>	36 m <sup>2</sup>	46 m <sup>2</sup>		60 m <sup>2</sup>				
Circulation engins largeur 5m (sans 20%)	425 m <sup>2</sup>													
Superficie de stockage aval	935 m <sup>2</sup>													

27/11/2017

19

## 4. Les scénarios

### 2. Les surfaces (amont et aval)

	Scénarios S1, S2, S3 et S4	Surfaces réelles disponibles	Scénarios S5, S6
Dont surface dédiée stock amont	310 m <sup>2</sup> à 500 m <sup>2</sup>	228 + 313 = 541 m <sup>2</sup> suffisant (pour 7500/10000 t/an)	620 m <sup>2</sup>
Dont surface dédiée circulation amont	155 m <sup>2</sup> à 250 m <sup>2</sup>	6x15 : 90m <sup>2</sup> : très juste... Ne permet que le dépotage qu'un camion à la fois : 50 t/j / 5 = 10 camions jours => OK	310 m <sup>2</sup>
Dont surface dédiée stock aval (hors acier)	510 m <sup>2</sup>	Théorique : 25*10 = 250 m <sup>2</sup> => il faut utiliser la surface jusqu'en limite de Auvent : 14x30 = 420 m <sup>2</sup> Stockage extérieur envisagé pour plastiques (250m <sup>2</sup> )	594 m <sup>2</sup>
Dont surface dédiée circulation aval	425 m <sup>2</sup>	il faut circuler à l'extérieur , pas sous le auvent (sauf passage porte).	495 m <sup>2</sup>

27/11/2017

20

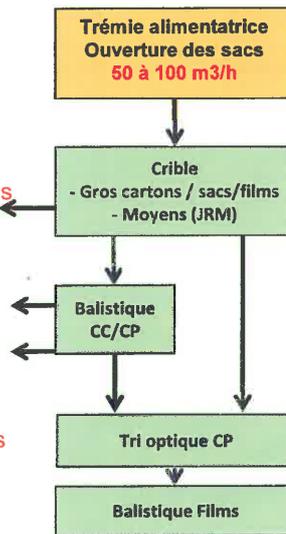
## 4. Les scénarios

### 3. Le process

#### 1. Préparation mécanique et tri fibreux

Les objectifs :

- Ouverture des sacs/ Régulation
- Préparation des matériaux
- Extraction des gros (sacs/films/ gros bidons et refus)
- Séparation des CC et CP
- Extraction des fines
- Séparation des plastiques résiduels dont films
- Séparation légers/lourds (films/CC)



Solutions possibles	Commentaires
Trémie/ Ouvre Sacs	capacité mini 30 m3
Trommel ou balistique	Si trommel $\varnothing > 2,4m$ / $L > 6m$ (anti enroulement)
Balistique CC/CP	Nécessite un criblage amont surface $> 18 m^2$
Tri optique	Permet d'extraire les films et CC/PCC résiduels
Balistique	Meilleure performance pour films/CC

27/11/2017

21

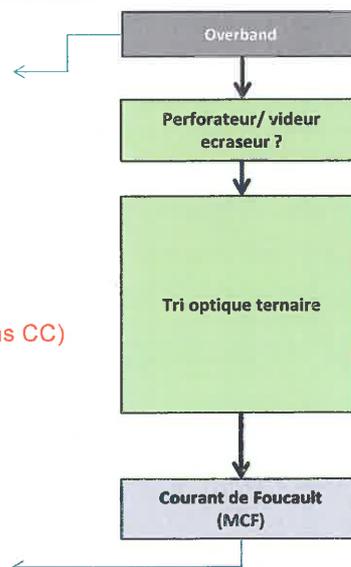
## 4. Les scénarios

### 3. Le process

#### 2. Tri métaux et tri optique plastiques

Les objectifs :

- Extraction des aciers
- Préparation (?)
- Stock Tampon (?)
- Tri PETc et PETf
- Tri PEHD/PP/PS
- Tri PCC/ELA
- Tri Fibreux (« résiduels » dans CC)
- Tri Films PE
- Option : aluminium



Solutions possibles	Commentaires
Overband	Largeur mini Epuraton des impuretés résiduels
Perforateur ?	Réduction des erreurs sur tri optique
Séquence tri optique positif /négatif	Optimiser qualité et efficacité

Courant de Foucault	Positionnement à la fin car flux minoritaire (option)
---------------------	---

27/11/2017

22

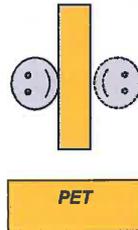
## 4. Les scénarios

### 3. Le process

#### 3. Contrôle manuel (Contrôle qualité)

Les objectifs :

- Epurer et trier les flux :
  - PCNC (Cartons Gros et moyens)
  - JRM,
  - Papiers mêlés ?
  - PETc,
  - PETf
  - PEHD/PP/PS
  - PCC/ELA
  - Films PE (gros et moyens)
  - Recyclables dans refus finaux



Solutions possibles	Commentaires
Une table de tri par matériau pour assurer un contrôle au cas où	Largeur 1000 ou 600 suivant volume
Trémies de sortie	Minimum une pour refus + PETc

En fonction des besoins des filières

27/11/2017

23

## 4. Les scénarios

### 3. Le process

#### 4. Stockage et Conditionnement

Les objectifs :

- Acier (paquets)
- Stocker avant mise en balles
  - PCNC (Gros et Moyens)
  - JRM si besoin
  - Papiers mêlés
  - PETc,
  - PETf
  - PEHD/PP/PS
  - PCC/ELA
  - Films PE (gros et moyens)
  - Alu
  - Autres

Solutions possibles	Commentaires
Presse à paquets	Presse existante suffisante
Perforateur (voir remarque avant)	Si mis avant pas de nécessité
Presse à balles	Presse existante suffisante

En fonction des besoins des filières

27/11/2017

24

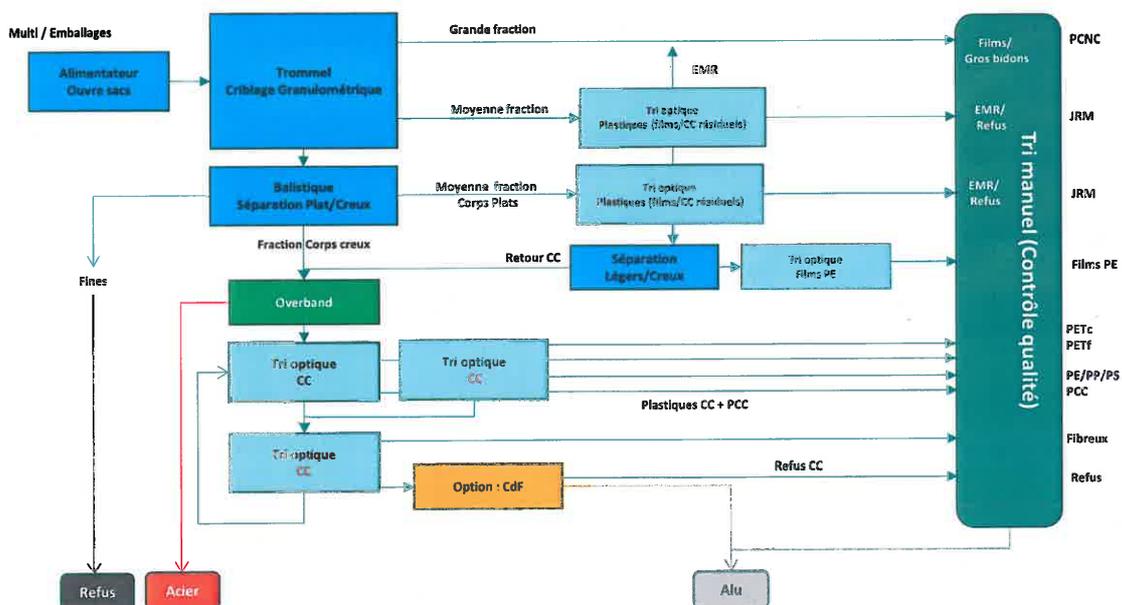
### 3. Autres points

#### 3 Matériel récupérable (suivant capacité souhaitée)

Matériel	Marque / date	Commentaire	Destination
<b>Ouvreur de sacs</b> 8,7x1 9x3m de haut 4 t/h, 50 m3/h, trémie 18 m3, tambour 1m 11 kW, vitesse tapis 1.5 m/s	BRT Schlitz-O-MAT 2013	Petit, limite le débit. Blocage si carton. Testé à 5 t/h de mélange et 2.3 t/h d'emballages	Conservé pour collecte en sac pure?
<b>Crible balistique</b> 4 t/h, 40 m3/h, maille 50x70	STADLER 2010	Nettoyage 2 fois/j	Capacité limité en débit volumique => utilisation tri des films?
<b>Trieur optique</b> 800 mm ternaire 2.5 t/h, 1 t/h éjectée	PELLENC MISTRAL 2010	Trie le PET, fibreux, Autres MAJ software faite	Possibilité sur une des fractions?
<b>Over band</b>	GAUSS MAGNETTI 2005	Vérifier capacité	
<b>Presse à paquet</b> 22kW	BRETAGNE HYDRAULIQUE 2005	Vérifier capacité	
<b>Presse à balles</b> 90 t	HOFMANN 2005	Vérifier capacité	

### 4. Les scénarios

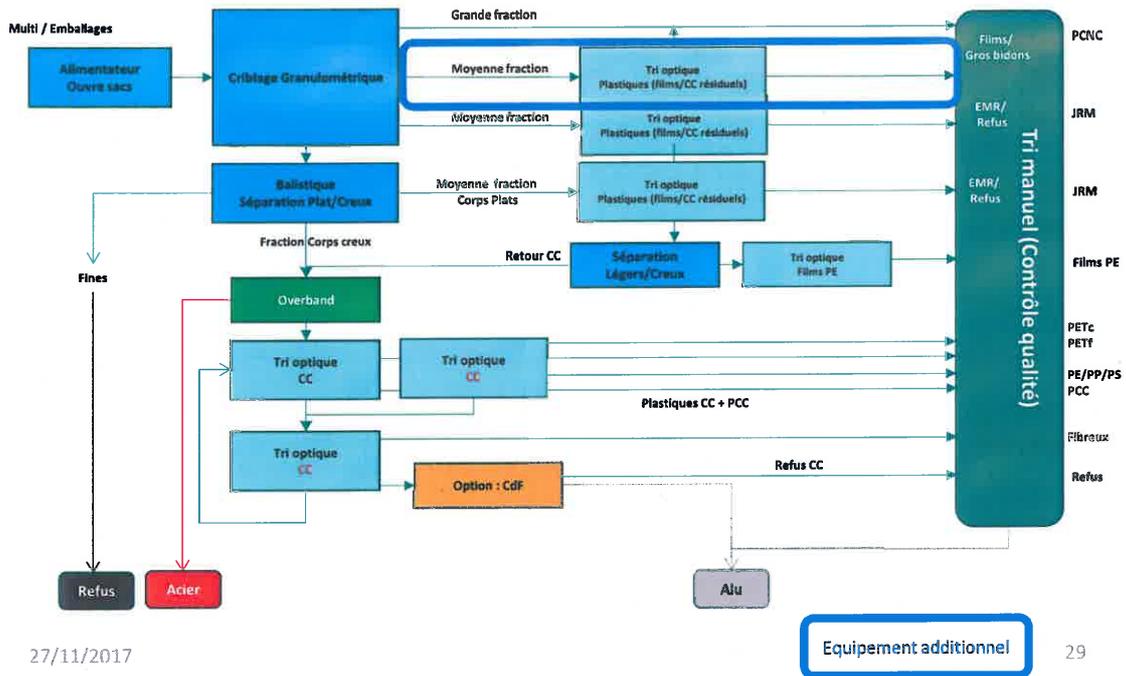
#### 3. Les PID – Scénario 1 – 7500 t en 1 poste (Multi –Emb)





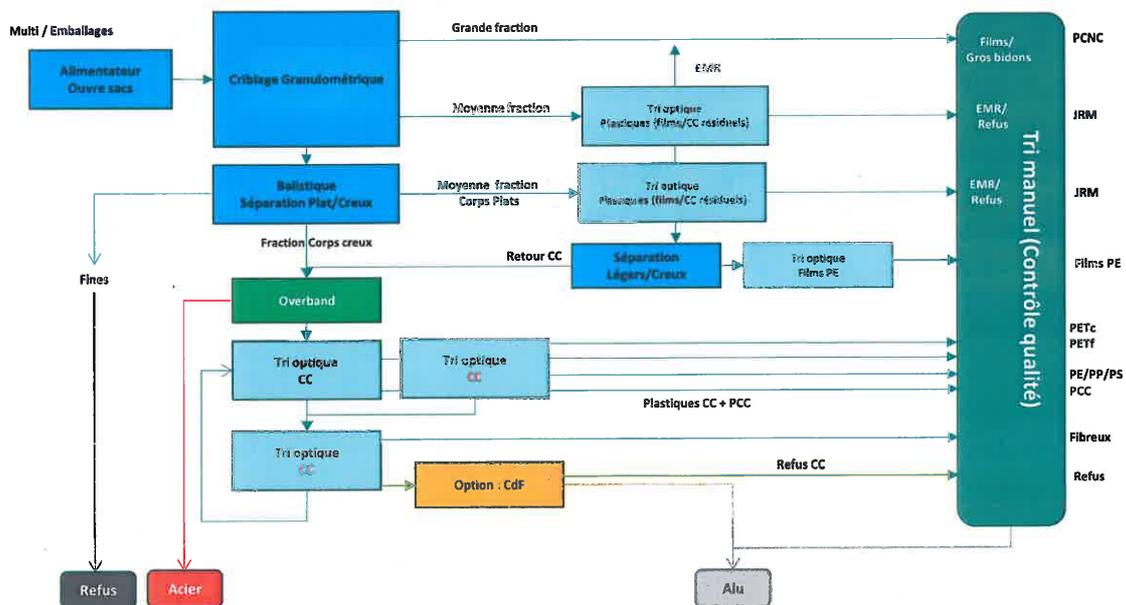
## 4. Les scénarios

### 3. Les PID – Scénario 4 – 12000 t en 1 poste (Multi –Emb)



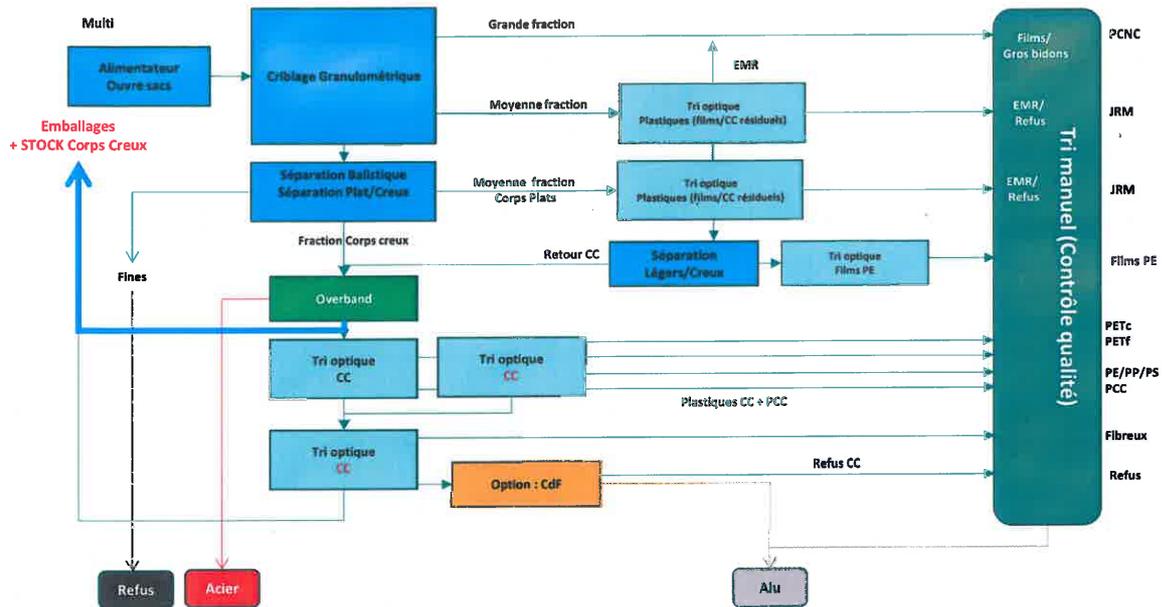
## 4. Les scénarios

### 3. Les PID – Scénario 5 – 15000 t en 1,8 poste (Multi –Emb)



# 4. Les scénarios

## 3. Les PID – Scénario 6 – 15000 t en 1,8 poste (Multi –Emb)



27/11/2017

31

# 4. Les scénarios

## 4. Les Investissements estimés

Detail chiffrage investissements process	S1 - 7500 t/an (Tri en 1 poste)	S2 - 10000 t/an (Tri en 1,8 poste)
Fonction alimentation: trémie/OS	190 000 € HT	160 000 € HT
Crible entrée + environnement	200 000 € HT	160 000 € HT
Séparateur CP/CC + environnement	220 000 € HT	180 000 € HT
Séparateur optique CP + environnement	500 000 € HT	400 000 € HT
Séparateur Films + environnement	Existant	Existant
Séparateur optique Films + environnement	300 000 € HT	250 000 € HT
Séparateur Fe	Existant	Existant
Séparateur optique CC + environnement	650 000 € HT	350 000 € HT
Séparateur optique CC + environnement	Existant	Existant
Séparateur NFe	50 000 € HT	
Cabine + lignes de tri manuel	250 000 € HT	220 000 € HT
Dispositif de traitement d'air des cabines de tri (CTA)	140 000 € HT	120 000 € HT
Circuit des refus	100 000 € HT	100 000 € HT
Stockage produits triés	150 000 € HT	150 000 € HT
Accès divers, passerelles	220 000 € HT	200 000 € HT
Tapis liaison process	600 000 € HT	500 000 € HT
Compresseur	60 000 € HT	40 000 € HT
Divers	72 600 € HT	356 600 € HT
Tapis d'alimentation de la presse à balles	Existant	Existant
Presse à paquets	Existante	Existante
Presse à balles	Existante	Existante
<b>Prix matériel départ usine</b>	<b>3 702 600 € HT</b>	<b>3 186 600 € HT</b>
Electricité, automatisation	444 312 € HT	382 392 € HT
Projet, études de pilotage et dossier	111 078 € HT	95 598 € HT
Transport sur site	92 565 € HT	79 665 € HT
Montage sur site	518 364 € HT	446 124 € HT
Mise en service et essais	111 078 € HT	95 598 € HT
Etude de conception	92 565 € HT	79 665 € HT
Divers assurances	37 026 € HT	31 868 € HT
Démontage process existant	100 000 € HT	100 000 € HT
Etudes AMO/Suivi	153 288 € HT	131 925 € HT
<b>TOTAL rendu monté mis en service</b>	<b>5 363 k€ HT</b>	<b>4 629 k€ HT</b>

27/11/2017

32

## 4. Les scénarios

### 4. Les Investissements estimés

Détail chiffrage investissements process	S1 - 7500 t/an (Tri en 1 poste)	S2 - 10000 t/an (Tri en 1,8 poste)	S3 - 10000 t/an (Tri en 1 poste)	S4 - 12000 t/an (Tri en 1 poste)	S5 - 15000 t/an (Tri en 1,8 poste)	S6 - 15000 t/an séq (Tri en 1,8 poste)
TOTAL rendu monté mis en service	5 363 k€ HT	4 629 k€ HT	6 384 k€ HT	7 407 k€ HT	5 435 k€ HT	5 885 k€ HT

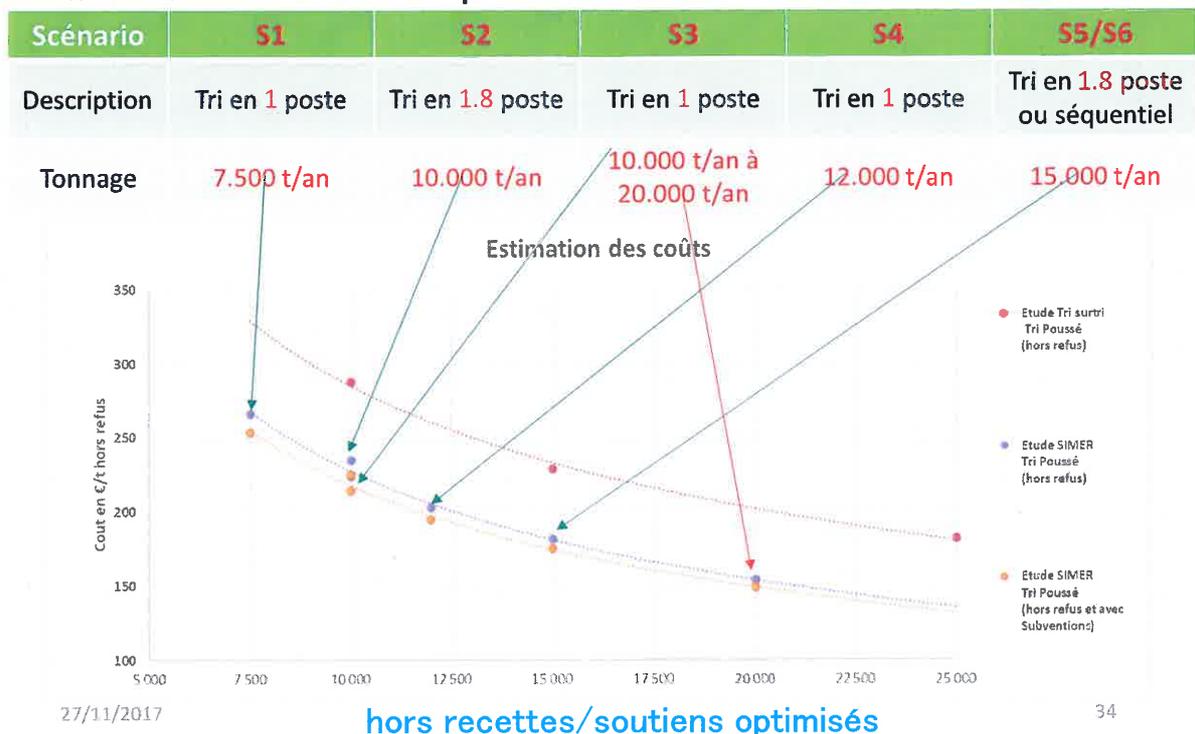
Hors arrêt du aux travaux et prestation extérieur de tri pendant l'arrêt  
Hors génie civil pour support équipement (à vérifier suivant fournisseur)

27/11/2017

33

## 4. Les scénarios

### 4. Les coûts estimés d'exploitation



27/11/2017

34

## 4. Les scénarios

### 4. Variante Tri simplifié : les hypothèses

- Scénario ou le tri est effectué selon les flux sortants suivant :
  - Cartons (grande dimension)
  - Films PE
  - Flux **mix fibreux** (JRM + EMR + papier cartons divers) appelés Papiers Cartons Mêlés à trier (PCM à trier)
  - Flux **mix plastiques rigides** (PET+PEHD+PP+PS) à trier (envoi vers un centre de surtri)
  - PCC (ELA)
  - Acier
  - Aluminium
  - Refus
- Simplification du tri donc réduction des coûts d'investissements et d'exploitation, mais soutien et recettes réduits

27/11/2017

35

## 4. Les scénarios

### 4. Variante Tri simplifié : les Investissements estimés

Détail chiffrage investissements process	S3 - 10000 t/an (Tri en 1 poste)	S3bis - 10000 t/an (Tri en 1 poste S)	S5 - 15000 t/an (Tri en 1,8 poste)	S5bis - 15000 t/an (Tri en 1,8 poste S)
Fonction alimentation: trémie/OS	210 000 € HT	210 000 € HT	190 000 € HT	190 000 € HT
Crible entrée + environnement	250 000 € HT	250 000 € HT	200 000 € HT	200 000 € HT
Séparateur CP/CC + environnement	300 000 € HT	300 000 € HT	250 000 € HT	250 000 € HT
Séparateur optique CP + environnement	600 000 € HT	450 000 € HT	520 000 € HT	420 000 € HT
Séparateur Films + environnement	Existant	Existant	Existant	Existant
Séparateur optique Films + environnement	350 000 € HT	350 000 € HT	300 000 € HT	300 000 € HT
Séparateur Fe	Existant	Existant	Existant	Existant
Séparateur optique CC + environnement	800 000 € HT	400 000 € HT	650 000 € HT	500 000 € HT
Séparateur optique CC + environnement	Existant	Existant	Existant	Existant
Séparateur NFe	50 000 € HT	50 000 € HT	50 000 € HT	50 000 € HT
Cabine + lignes de tri manuel	280 000 € HT	180 000 € HT	250 000 € HT	150 000 € HT
Dispositif de traitement d'air des cabines de tri (CTA)	140 000 € HT	100 000 € HT	140 000 € HT	100 000 € HT
Circuit des refus	100 000 € HT	90 000 € HT	100 000 € HT	90 000 € HT
Stockage produits triés	150 000 € HT	130 000 € HT	150 000 € HT	130 000 € HT
Accès divers, passerelles	240 000 € HT	240 000 € HT	220 000 € HT	220 000 € HT
Tapis liaison process	800 000 € HT	700 000 € HT	600 000 € HT	500 000 € HT
Compresseur	70 000 € HT	60 000 € HT	60 000 € HT	50 000 € HT
Divers	80 800 € HT	70 200 € HT	73 600 € HT	59 000 € HT
Tapis d'alimentation de la presse à balles	Existant	Existant	Existant	Existant
Presse à paquets	Existante	Existante	Existante	Existante
Presse à balles	Existante	Existante	Existante	Existante
Prix matériel départ usine	4 420 800 € HT	3 680 200 € HT	3 753 600 € HT	3 009 000 € HT
<b>TOTAL rendu monté mis en service</b>	<b>6 384 k€ HT</b>	<b>5 189 k€ HT</b>	<b>5 435 k€ HT</b>	<b>4 377 k€ HT</b>

Hors arrêt du aux travaux et prestation extérieur de tri pendant l'arrêt

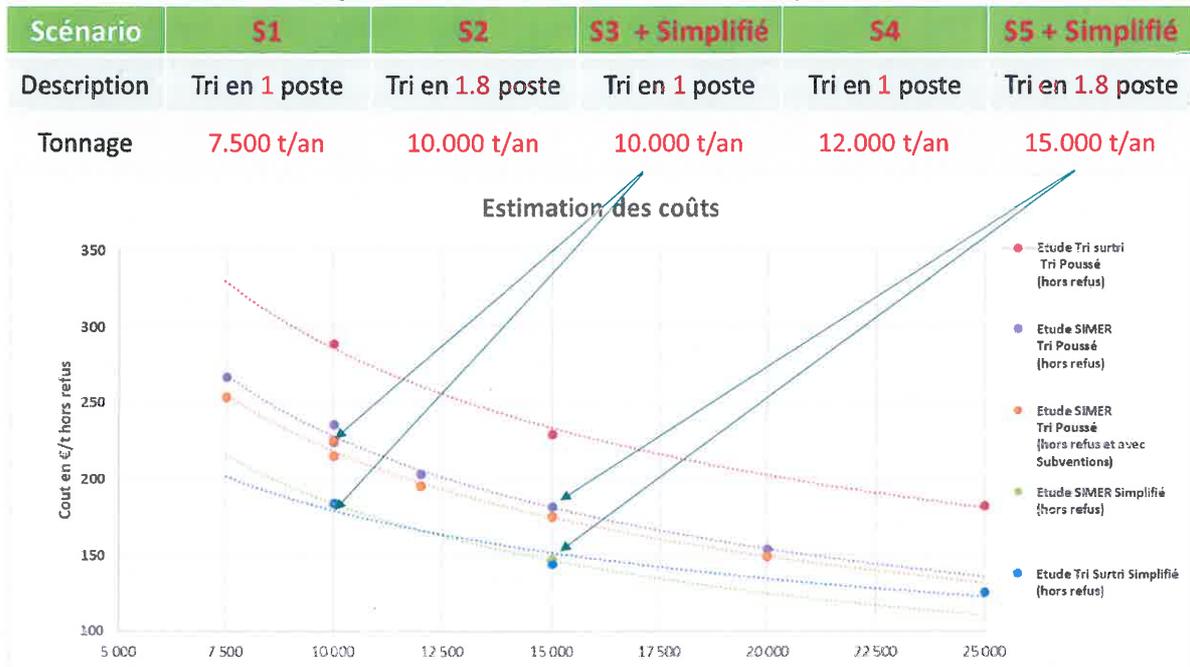
Hors génie civil pour support équipement (à vérifier suivant fournisseur)

27/11/2017

36

## 4. Les scénarios

### 4. Variante Tri simplifié : les coûts estimés d'exploitation



27/11/2017

Hors recettes/soutiens optimisés

37

## 4. Autres éléments

### 1. Amélioration des performances de tri => + recettes et soutien

- Soutien CITEO sur Emballages (y compris part emballages dans papiers cartons mêlés)
- Soutien CITEO sur Graphiques (y compris part graphiques dans papiers cartons mêlés)
- Soutien à la performance augmentée en proportion
- Recettes supplémentaires sur tonnage sortant

En plus du passage en ECT

Soit sur une base de 15000 t/an, un potentiel de 200 à 400 k€/an soit 13 à 26 €/tonne (2 à 3 kg/hab/an) (en attente de confirmation avec CITEO)

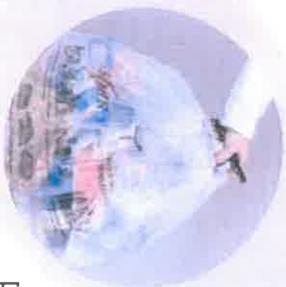
- Soutien = 100 à 200 k€/an supplémentaire
- Soutien à la performance = 50 à 100 k€/an supplémentaire
- Recettes = 50 à 100 k€/an supplémentaire
- + économies sur les refus (1% de refus en moyen = 15 k€/an = 1€/t)
- Et hors soutien à la valorisation énergétique si solution UVE/CSR

27/11/2017

38

## Coûts aidés

Les indicateurs financiers



Recyclables secs 13 e / t

Ordures ménagères 34,43 e / t



131,22 e/tonne



Verre

0,31 e / t

7,31 e/tonne



Flux des déchèteries

30,27 e / t

91,16 e/tonne

Déchets verts compostés à domicile

0 e / t

0 e/tonne



Autres flux

2,06 e / t

# chiffres clés



Région 2013

98 e / t

152 e/tonne

National 2012

89 e / t

166 e/tonne



Les indicateurs financiers

## Les coûts complets et aidés par flux

**44%** du coût du service sont imputables à la précollecte et la collecte (4 037 205 €)

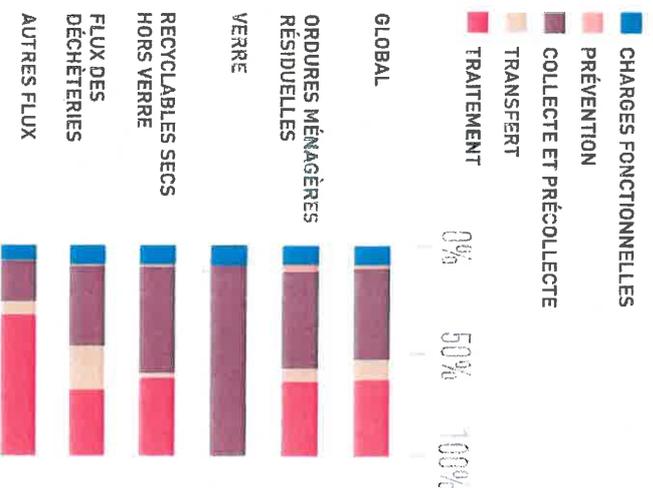
**35%** pour le traitement (3 291 945 €)



### DÉTAILS DES COÛTS COMPLETS ET COÛTS AIDÉS PAR FLUX (HT)

COÛT COMPLET	OMR										Total
	Verre	Recyclables secs	Biodéchets	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Gestion du passif	Autre services	Verre	Recyclables secs	Biodéchets	
MONTANT €	3 097 571	116 200	2 782 316	1 42 165	2 974 653	110 652	30 031	196	9 253 786		
€/HAB.	40,73	1,54	31	2,19	39,30	1,46	0,40		116,51		
€/TONNE	191,35	35,70	501,39	952,87	118,38	144,24	6,34	1,93	332,32		
MONTANT €	2 605 689	23 795	1 286 175	131 119	2 290 557	-29 371	17 285	-6 584	6 328 666		
€/HAB.	34,43	0,31	18	1,93	30,27	-0,37	0,23	-0,10	79,49		
€/TONNE	167,83	7,31	131,22	786,61	91,16			-46,96	122,27		

### RÉPARTITION DES COÛTS COMPLETS PAR ÉTAPES TECHNIQUES ET PAR FLUX



## GRILLE TARIFAIRE pour l'ANNEE 2018

Tarifs fixés par délibération du Comité syndical du 28.11.2017

### 1) PRESTATIONS DE COLLECTE et de TRAITEMENT des DECHETS

#### 1-1 / PRESTATIONS DE COLLECTE

■ Location de bennes à ordures ménagères	255,00 € / jour
■ Location de bacs à ordures ménagères	2,10 € / jour
■ Livraison *	1,05 € / km
■ Ramassage complémentaire	2,10 € / km
■ Collecte de papier en VU *	1,05 € / km

\* distance aller simple

Tarifs 2018 € H.T.

#### 1-2 / PRESTATIONS de TRI

■ Mélange (emballages et papiers)	160,00 €	à	190,00 € / tonne
■ Mélange (emballages et papiers) en consignes étendues	180,00 €	à	210,00 € / tonne
■ Emballages	170,00 €	à	200,00 € / tonne
■ Emballages en consignes étendues	190,00 €	à	220,00 € / tonne
■ Papiers à surtrier sur chaîne de tri	38,00 €	à	48,00 € / tonne
■ Papiers pour surtri simplifié	10,00 €	à	20,00 € / tonne
■ Mise en balles de produits livrés triés	25,00 €	à	30,00 € / tonne

Tarifs 2018 € H.T.

#### 1-3 / PRESTATIONS de TRAITEMENT des DECHETS VERTS et du BOIS

■ Traitement des déchets organiques par compostage	35,50 € / tonne
■ Traitement du bois	35,50 € / tonne
■ Location broyeur (+ opérateur) sur site extérieur	260,00 € / heure
■ Location broyeur et chargeur (+ opérateur) sur site extérieur	300,00 € / heure
■ Transport matériel *	2,75 € / km

\* distance aller simple

Tarifs 2018 € H.T.

#### 1-4 / TRAITEMENT des DECHETS NON VALORISABLES

- Déchets ultimes (TGAP incluse)

Tarifs 2018 € H.T.

80,00 € à 90,00 € / tonne

### 2) VENTE de PRODUITS :

#### COMPOST / AMENDEMENT

■ Maille 0/20 au départ de l'Eco-pôle	Tarifs 2018 € H.T.
0 - 20 tonnes	13,70 € / tonne
21 - 200 tonnes	9,10 € / tonne
201 - 500 tonnes	7,60 € / tonne
+ 501 tonnes	6,10 € / tonne
■ Maille 0/15	Tarifs 2018 € H.T.
✓ à l'Eco-pôle (volume minimum de 3,5 m <sup>3</sup> )	15,30 € / tonne
✓ en déchèterie	Tarifs 2018 € T.T.C
- vrac	2,00 € les 80 L
- sac	4,50 € l'unité
■ Terre végétale criblée (maille de 0/15mm)	Tarifs 2018 € H.T.
	12,00 € / m <sup>3</sup>

#### MULCH

- A l'Eco-pôle (volume minimum de 3,5 m<sup>3</sup>)

Tarifs 2018 € H.T.  
12,20 € / tonne

#### PAILLAGE

- Paillage fin au départ de l'Eco-pôle (maille 0/15 mm)
- Paquette non criblée (maille de 0/50 mm)

Tarifs 2018 € H.T.  
20,00 € / m<sup>3</sup>  
35,00 € / m<sup>3</sup>

#### BOIS ENERGIE

- Plaquette de chauffage (maille de 20/50 mm)

Tarifs 2018 € H.T.  
47,60 €/tonne

### 3) RACHAT de MATERIAUX

■ Bois non traité : palettes, caquettes... <sup>(1)</sup>	Tarifs 2018 € H.T.
- € / tonne	- € / tonne
■ Papiers et JRM	75,00 € / tonne
■ Cartons <sup>(2)</sup>	75,00 € / tonne
■ Verre	10,00 € / tonne
■ Films plastiques	- €
■ Polystyrène	- €
■ Autres plastiques durs	- €

<sup>(1)</sup> payé en bois de chauffage à 95%

<sup>(2)</sup> payé en bois de chauffage à 95%

<sup>(3)</sup> variation mensuelle selon indices et mois de référence octobre 2018

#### 4 ) ACCES des PROFESSIONNELS en DECHETERIES :

- Forfait annuel pour l'accès des professionnels en déchèterie
- Rédaction de badge
- Droit d'accès temporaire et professionnels hors territoire

##### Facturation au volume :

- Tout venant 20,50 € / m<sup>3</sup>
- Gravats 11,30 € / m<sup>3</sup>
- Bois traité 15,50 € / m<sup>3</sup>
- Déchets verts 6,20 € / m<sup>3</sup>

**Déchets acceptés gratuitement :** bois non traité (palettes jetables, cogettes), cartons, ferrailles, verre d'emballages (bouteilles, pots & bocaux), papiers, polystyrènes et films souples...

<sup>(1)</sup> Forfait dû en intégralité au 1<sup>er</sup> passage (sans proratisation)

Tarifs 2018 € H.T.

- 45,50 € / an <sup>(1)</sup>
- 5,00 € / badge
- 5,00 € / passage

#### TARIFS DEBIES A LA GESTION DES DECHETS DES COLLECTIVITES

##### LOCATION de CONTENANTS

- Caisson 15 m<sup>3</sup>
- Caisson 27 ou 30 m<sup>3</sup>

Tarifs 2018 € H.T.

- | Par jour | Par mois |
|----------|----------|
| 2,50 €   | 40,00 €  |
| 3,00 €   | 45,00 €  |

##### TRAITEMENT des DECHETS

- Déchets verts (compostage)
- Tout-venant (enfouissement)

Tarifs 2018 € H.T.

- 25,50 € / tonne
- 66,00 € / tonne

#### 5) LOCATION de CONTENANTS :

- Caisson ouvert 15 m<sup>3</sup>
- Caisson 15 m<sup>3</sup> à capot (cartons...)
- Caisson 15 m<sup>3</sup> compartimenté à capot
- Caisson ouvert 27 ou 30 m<sup>3</sup>
- Caisson 30 m<sup>3</sup> à capot (cartons...)
- Plateau (palettes)
- Caisse-palette
- Borne 3-4 m<sup>3</sup> (verre)
- Big-bag

##### Location longue durée (engagement 12 mois min)

- 40,00 € / mois
- 58,00 € / mois
- 60,00 € / mois
- 45,00 € / mois
- 80,00 € / mois
- 20,00 € / mois
- 7,00 € / mois
- 10,00 € / mois

Tarifs 2018 € H.T.

Location ponctuelle	Par mois	Par jour
50,00 €	50,00 €	2,50 €
68,00 €	68,00 €	3,50 €
70,00 €	70,00 €	3,50 €
55,00 €	55,00 €	3,00 €
90,00 €	90,00 €	4,50 €
25,00 €	25,00 €	2,50 €
8,50 €	8,50 €	5,00 €
15,00 €	15,00 €	5,00 €
gratuit		

#### 6) TRANSPORT :

Tarifs 2018 € H.T.

- Forfait prise en charge (10 premiers km inclus) 41,00 €
- km supplémentaires 1,75 € / km
- Cas particulier du verre : collecte spécifique 41,00 € / tonne

#### 7 ) MAIN D'OEUVRE :

Tarifs 2018 € H.T.

- Coût horaire 30,50 € / heure

##### PRESTATION de BROYAGE sur SITE (TAILLE)

⇒ Broyat conservé sur la Commune

- Déplacement du matériel (km aller)
- Location broyeur + opérateur
- Surplus pour chargeur/manuscopique

Tarifs 2018 € H.T.

- 2,05 € / km
- 203,00 € / heure
- 40,60 € / heure

##### TRANSPORT

- La rotation

Tarifs 2018 € H.T.

- 41,00 €